

Ville de Malakoff



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 OCTOBRE 2012

Nombre de membres
composant le conseil : 35
En exercice : 35

L'an deux mil douze le mercredi 10 octobre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 11 septembre 2012, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Catherine MARGATÉ**, Maire.

Étaient présents :

M. Serge CORMIER – Mme Françoise GUILLOIS – Mme Catherine PICARD - M. Dominique CARDOT - Mme Dominique CORDESSE – M. Gilbert NEXON - Mme Jacqueline BELHOMME - M. Antonio OLIVEIRA – Mme Fatiha ALAUDAT – Mme Michelle BETOUS – M. Joël ALLAIN – M. Pierre AVRIL – M. Didier GOUTNER – Mme Marielle TOPELET – Mme Kattalin GABRIEL – M. Claude LHOMME – M. Gilbert METAIS – Melle Djamila AIT-YAHIA – Mme Sophie BACELON – M. Thierry NOTREDAME – Mme Patricia CHALUMEAU – M. Gilles CLAVEL – Mme Vanessa GHIATI – M. Pierre-François KOECHLIN – M. Bernard SAINT-JEAN – Mme Yvette ANZEAU – M. Gérard CHARVERON – M. Thierry GUILMART – M. Jean-Emmanuel PAILLON (arrivé à 20h21).

Avaient donné mandat :

M. Jean SEIGNOLLES à Mme Sophie BACELON
Mme Jacqueline CAPUS à M. Serge CORMIER
Mme Mireille MOGUEROU à M. Antonio OLIVEIRA
M. Pierre VIALLE à Mme Jacqueline BELHOMME
M. Thibault DELAHAYE à M. Gilbert METAIS jusqu'à 19h47

Secrétaire de séance : M. NOTREDAME en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

* * * * *

INFORMATION

Mme le Maire informe d'une nouvelle réglementation relative aux archives. Un dossier, qui récapitule les délibérations du jour, devra désormais être signé en fin de séance. Pour ce faire, les élus devront utiliser impérativement un stylo spécifique mis à disposition. Il s'agit d'un stylo à l'encre indélébile qui permettra ainsi aux documents officiels de se conserver dans le temps.

MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE

Elle se félicite de la naissance de :

- **Benjamin**, né le 18 mars 2012, fils de **Monsieur Nicolas PELEYS**, agent à la cuisine centrale.
- **Lana**, née le 13 juin 2012, fille de **Madame Julie BEN CHIMOL**, animatrice en centre de loisirs.
- **Sarah**, née le 29 août 2012, fille de **Madame Nahid LHESSANI**, auxiliaire puéricultrice.
- **Louis**, né le 25 septembre 2012, fils de **Monsieur David LAFORET**, technicien informatique.

Mme le Maire adresse au nom du Conseil municipal toutes ses félicitations aux parents et tous ses vœux de bonheur aux bébés.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU 20 JUIN 2012

Les Conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte rendu analytique du 20 juin 2012.

AFFAIRES EXAMINÉES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT

Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Politique tarifaire – mode de calcul des tarifs adossés aux ressources des usagers

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des modalités de calcul des tarifs des activités municipales et précise les modalités de gestion des situations spécifiques.

BATIMENTS COMMUNAUX

2) Travaux de grosses réparations à l'école Guy Môquet : demande de subvention au Conseil Général des Hauts de Seine

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine toutes les démarches en vue de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation des travaux de grosses réparations à l'école Guy Môquet.

3) Travaux de rénovation du gymnase Duclos : demande de subvention au Conseil Général des Hauts de Seine et au Centre National pour le Développement du Sport

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du Centre National pour le Développement du Sport toutes les démarches en vue de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation des travaux de rénovation du gymnase Jacques Duclos.

CULTURE

4) Manifestations à la Maison des Arts : demandes de subvention de fonctionnement au Conseil Général des Hauts-de-Seine – année 2012

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire d'une part à solliciter le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour des subventions de fonctionnement concernant les manifestations se déroulant au sein de la Maison des Arts, et d'autre part à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

5) Manifestations à la Maison des Arts : demande de subvention de fonctionnement à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France – année 2012

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire d'une part à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour des subventions de fonctionnement concernant

les manifestations se déroulant au sein de la Maison des Arts, et d'autre part à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

FINANCES

6) Affectation du Fonds de concours de 785 519 euros accordé par la communauté d'agglomération Sud de Seine à la Ville de Malakoff

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire d'une part à accepter le fonds de concours de 785 519 euros de la communauté d'agglomération Sud de Seine ; et d'autre part à affecter au titre de l'exercice budgétaire 2012, cette somme au financement d'une partie des dépenses de fluides 1 623 510 euros dans les équipements publics communaux dont la liste est annexée à la présente délibération.

7) Règlement des arriérés de redevance à la SAIEM du Fond des Groux pour la résidence Joliot-Curie

Le Conseil Municipal autorise le mandatement de la somme de 9 794,69 € correspondant aux rappels de redevance pour la résidence de personnes âgées Joliot Curie pour les années 2003, 2005 et 2006 et dit que la dépense sera imputée au budget de la Ville 2012 sur la nature 6132 « Locations immobilières ».

8) Admission en non-valeur de côtes irrécouvrables budget de la ville et budget annexe de location des parkings exercice 2012

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à inscrire au budget de la Ville de l'exercice 2012- Compte 6541 « Créances admises en non-valeur » la somme totale 2845.69 euros pour apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes dans la comptabilité de la Trésorière Principale. Un mandat d'un montant de 2 845,69 euros sera émis sur ce compte.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à inscrire au budget annexe de locations de parkings de l'exercice 2012- Compte 6541 « Créances admises en non-valeur » la somme totale 712,96 euros pour apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes dans la comptabilité de la Trésorière Principale. Un mandat d'un montant de 712,96 euros sera émis sur ce compte.

INTERCOMMUNALITE – SUD DE SEINE

9) Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de matériels et de personnels relative au service de l'assainissement entre la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et la Commune de Malakoff

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 de la convention de mise à disposition de matériels et de personnels relative au service de l'assainissement entre la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et la commune de Malakoff, et autorise Monsieur Cormier à signer ledit avenant.

10) Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de matériels et de personnels relative au service de l'élimination des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et la Commune de Malakoff

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 de la convention de mise à disposition de matériels et de personnels relative au service de l'élimination des déchets ménagers et

assimilés entre la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et la commune de Malakoff et autorise M. Cormier à signer ledit avenant.

11) Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de moyens pour le service de l'éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des illuminations de fin d'année entre la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et la Commune de Malakoff

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de personnels et de moyens pour le service de l'éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des illuminations de fin d'année entre la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et la commune de Malakoff et autorise Monsieur Cormier à signer ledit avenant.

MISSION ECONOMIQUE

12) Garantie d'emprunt pour la Société « Marchés Publics Cordonnier » - participation au financement des travaux de la place du Onze Novembre

Le Conseil Municipal accorde sa garantie pour un financement à hauteur de 80% du montant (575 000 euros) que la société « Marchés Publics Cordonnier » se propose de contracter auprès de la Société Générale, soit 460 000 euros.

Cet emprunt est destiné à financer une partie des travaux de la place du Onze Novembre.

PERSONNEL

13) Transformations de postes dans la filière technique

Le Conseil Municipal décide dans le cadre de l'avancement de grade au choix et après examen professionnel, la transformation de :

- 6 postes d'adjoint technique de 2^{ième} classe en 6 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe

En conséquence, suite à la transformation des postes visée à l'article 1, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} novembre 2012 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique de 2 ^{ième} classe	170	- 6 = 164
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35	+ 6 = 41
Adjoint technique principal de 2 ^{ième} classe	41	+ 1 = 42

SPORT

14) Approbation du règlement intérieur du Stade Lénine et des terrains de football en gazon synthétique

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Stade Lénine et des terrains de football en gazon synthétique.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

15) SEDIF - Rapports annuels d'activité du Syndicat des Eaux d'Île-de-France et de son délégataire VEOLIA, et du rapport sur la qualité et le prix de l'eau relatifs à l'année 2011

Le Conseil Municipal prend acte :

- du rapport d'activité du SEDIF pour l'année 2011,
- du rapport d'activité de son délégataire VEOLIA pour l'année 2011,
- du rapport sur la qualité et le prix de l'eau présenté par le SEDIF pour l'année 2011.

16) SIFUREP - Approbation de l'adhésion de la ville de Sceaux (Hauts-de-Seine)

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Sceaux (Hauts-de-Seine) au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

17) SIGEIF - Rapports annuels d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France et de ses délégataires GRDF, ERDF relatifs à l'année 2011

Le Conseil Municipal prend acte :

- du rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2011,
- du rapport d'activité de son délégataire GRDF pour l'année 2011,
- du rapport d'activité de son délégataire ERDF pour l'année 2011.

18) SYCTOM - Rapport annuel d'activité du Syndicat intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne relatif à l'année 2011

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité du SYCTOM pour l'année 2011.

19) SYELOM - Communication du rapport annuel d'activité du Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères relatif à l'année 2011

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité du SYELOM pour l'année 2011.

VOIRIE-ENVIRONNEMENT

20) Autorisation donnée à la Commune de Vaudeurs de créer un réseau d'assainissement pluvial enterré provisoire traversant la propriété de Malakoff

Le Conseil Municipal autorise d'une part la Commune de Vaudeurs à réaliser un réseau d'assainissement pluvial enterré provisoire traversant la propriété de Malakoff, et d'autre part Madame le Maire à signer à signer la convention de servitude afférente.

AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION

FINANCES

21) Adoption du budget supplémentaire de l'exercice 2012 de la Ville

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire souligne que le faible montant des ajustements en recettes et en dépenses montre la qualité des prévisions budgétaires présentées lors du BP 2012. Elle souhaite remercier M. Ngaleu, Mme Delacquis et tous les responsables des services concernés.

Le présent rapport présente le projet du budget supplémentaire de la ville pour l'exercice 2012. Ce projet du budget a pour objet d'une part, de transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2011 et, d'autre part, d'opérer des ajustements pour prendre en compte les modifications de produits et de charges parvenues après le vote du budget primitif et d'adapter les crédits inscrits aux réalisations effectives en section d'investissement.

I/ Ajustement des recettes et dépenses du budget primitif 2012 de la Ville

A – Section de fonctionnement

A1 – Les recettes de fonctionnement

A1 1 – Les recettes ajustées à la baisse

- Les produits fiscaux

Cette recette est ajustée à la baisse de -134 722 euros par rapport au montant prévu et inscrit au budget primitif 2012 qui est de 14 550 000 euros. Cet ajustement s'appuie sur la notification au mois de mars 2012 de l'état fiscal prévisionnel.

- La dotation forfaitaire

Elle est également ajustée à la baisse pour un montant de -105 282 euros. Le montant prévu au budget primitif 2012 s'élevait à 6 850 000 euros. Le montant notifié est de 6 744 718 euros.

A1 2 – Les recettes ajustées à la hausse

- Les compensations fiscales

La compensation au titre de la contribution économique territoriale (part versée aux communes en remplacement de la taxe professionnelle) est ajustée à la hausse de 8 070 euros. Le montant prévu au budget s'élevait à 230 000 euros pour un montant notifié 238 070 euros.

La compensation au titre des exonérations de la Taxe Foncière est ajustée à la hausse de 3 940 euros. Le montant prévu au budget s'élevait à 15 000 euros pour un montant notifié 18 940 euros.

La compensation au titre exonérations de la Taxe d'habitation est ajustée à la hausse de 28 145 euros. Le montant prévu au budget s'élevait à 250 000 euros pour un montant notifié de 278 145 euros.

- Les allocations compensatrices

Elles sont ajustées à la hausse de +193 867 euros. Le montant prévu et inscrit au budget s'élevait à 6 280 051 euros. Le montant adopté et attribué par le Conseil Communautaire du 28 juin 2012 est de 6 473 918 euros.

- Le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France

Il est ajusté à la hausse de +184 397 euros. Le montant inscrit au budget s'élevait à 823 000 euros pour un montant notifié à la commune le 18 juin 2012 : 1 007 397 euros.

- Redevances versées par les fermiers et concessionnaires

La redevance complémentaire (exercice 2011) liée à l'exploitation du marché du centre et marché du clos Montholon est de 10 709,98 euros.

- Remboursement de frais par le GFP (Groupement à Fiscalité Propre) de Rattachement.

Cette recette est ajustée à la hausse pour 88 385 euros.

- Redevances et droits des services à caractère social

Dans la convention de partenariat entre le Centre Municipal de Santé (CMS) et le laboratoire CERBA, approuvée par le conseil municipal du 21 mars 2012, le CMS s'engage à encaisser et à reverser au laboratoire CERBA, les honoraires des analyses biologiques spécialisées que le CMS lui envoie.

Le montant estimé des honoraires à hauteur de 200 000 euros apparaît en recettes de fonctionnement au compte 7066 « Redevance et droits des services à caractère social » et en dépenses de fonctionnement au compte 6188 « Autres frais divers ». C'est une opération blanche dans le budget supplémentaire.

A2 – Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général

Des ajustements internes sont opérés à la hausse (97 000 €) et à la baisse. Les réductions de crédits compensent partiellement l'inscription de 200 000 euros pour le CMS (voir supra):

- Charges locatives et de copropriété : -77 900 euros ;

- Frais de maintenance : -85 614 euros ;
- Études et recherches : -17 500 euros ;
- Honoraires : -30 363,19 euros ;
- Frais de nettoyage des locaux : -15 000 euros ;
- Combustibles : +33 530 euros ;
- Carburants : +20 000 euros ;
- Autres frais divers : +273 421,89 euros;
- Transports divers : 25 000 euros.

- Salaires et charges

Il n'y a pas de demande de crédit supplémentaire mais des virements de crédits d'article à article à l'intérieur de la section de fonctionnement.

- Autres charges de gestion courante

La subvention à la caisse des écoles est ajustée à la hausse de +100 000 euros afin d'abonder sa trésorerie (les paiements de la part des familles étant effectifs plus tard dans le calendrier).

B – Section d'investissement

B1 – Les recettes d'investissement

- Subvention d'équipement

Nous avons inscrit en recettes d'investissement une subvention d'équipement de 190 000 euros correspondant au remboursement par SIPPAREC à la ville de Malakoff, des dépenses des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension boulevard CAMELINAT à Malakoff.

- Emprunts et dettes assimilées

La prévision d'emprunt de 1 356 367 euros inscrite au budget primitif 2012 est annulée par la reprise des résultats de l'exercice 2011. La Ville n'a donc pas besoin de lever un emprunt pour terminer l'année 2012, ce qui induira une baisse des charges financières.

- Produits des cessions immobilières

Le montant prévu au budget primitif de 2 110 000 euros est ajusté à la baisse en raison de deux cessions non encore réalisées : le terrain de Duravel ne trouvant pas d'acheteur et le n°3 allée Mirabeau n'étant pas encore libéré de ses occupants. Ces biens seront donc remis sur le marché en 2013.

- Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre sont ajustées à la hausse pour 438 722 euros. Ce sont les ajustements des amortissements prévus au budget primitif.

B2 – Les dépenses d'investissement

- Les dépenses d'équipement
 - Les travaux de bâtiment

Pour les bâtiments, le montant inscrit s'élève à 161 984,29 euros.

Certains travaux prévus en 2012 ne pourront être exécutés dans l'année (opérations reportées en 2013 pour l'école Jean Jaurès – remplacement des châssis de circulation pour 60 000 € –, travaux Hôtel de Ville, divers bâtiments privés), tandis que d'autres sont ajustés à la hausse et notamment :

- Gymnase ROUSSEAU (Travaux de rénovation de la façade salle de judo) : +83 376 euros ;
- Ecole Paul Vaillant COUTURIER (Extension et travaux aménagement : fin des travaux prévue en février 2013) : +80 645,45 euros ;
- Crèche de la TOUR (travaux d'intégration logement dans la crèche : fin des travaux prévue mi-novembre 2012) : +117 053,15 euros (dont le ravalement de la façade demandé lors de la visite des élus à la crèche début septembre);
- Parkings du marché (Création ascenseur) : +130 596,66 euros.

- Les travaux de voirie

Pour les travaux de voirie, il y a des ajustements de crédits en dépenses et en recettes avec un solde positif de 77 307 euros :

Les principales demandes nouvelles sont:

Marché BARBUSSE (Travaux de voirie : revêtement de sol, électricité, installations qui profitent également aux occupants en semaine. Lors de l'inauguration les habitants se sont déclarés très satisfaits de ce marché, lequel compte quinze de commerçants auxquels quatre autres viendront bientôt se joindre) : 73 176,93 euros ;
Avenue Jean JAURES (Travaux de voirie) : 100 000,00 euros ;

Des ajustements à la baisse sont opérés sur les crédits de réseaux (éclairage des écoles Guy Môquet et Jean Jaurès, de la place du 11 Novembre, du boulevard Camélinat, etc.) et d'installation de voirie. Après ces ajustements, le montant final demandé est de 77 307 euros.

- Environnement

Le montant de crédit demandé s'élève à 140 750,00 euros (ajustements à la hausse) pour l'installation des clôtures dans les écoles et crèches, l'agrandissement du parc centenaire, travaux dans le parc NOUZEUX et le jardin partagé VALETTE.

- Les acquisitions immobilières

Le montant de crédit prévu au budget primitif (1 925 000 euros) est ajusté à la baisse pour -976 000 euros. Les acquisitions prévues au budget 2012 ne seront pas toutes réalisées cette année, c'est le cas du n°38 rue Pierre LAROUSSE et du n°54 rue Pierre Brossolette prévu pour un montant de 980 000 euros.

II/ Report des résultats du compte administratif 2012 de la ville

L'exécution des comptes de l'exercice 2011 a dégagé des résultats excédentaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement : +2 986 972,56 euros pour la section de fonctionnement et +2 784 653,53 euros pour la section d'investissement. Quant aux restes à réaliser (RAR), ils présentent un solde négatif de -4 854 516,62 euros (= 1 006 654,11 – 5 861 170,73).

Section fonctionnement

En application de la décision du conseil municipal du 20 juin 2012, l'excédent de la section de fonctionnement qui est de 2 986 972,56 euros est affecté au financement d'une partie du solde négatif des restes à réaliser (RAR) qui est de - 4 854 516,62 euros. Cette recette est inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 2012 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le solde des restes à réaliser (RAR) après ce financement partiel est de - 1 867 544,06 euros (= - 4 854 516,62 + 2 986 972,56).

Toujours en application de la décision du Conseil Municipal du 20 juin 2012, l'excédent de la section d'investissement qui est de +2 784 653,53 euros est affecté en partie au financement du solde des restes à réaliser (RAR) qui est de - 1 867 544,06 euros. Cette recette supplémentaire est inscrite au budget supplémentaire 2012 au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Section investissement

Le solde disponible de l'excédent de la section d'investissement qui est de +917 109,47 euros (= - 1 867 544,06 + 2 784 653,53) est repris en recette de la section d'investissement du budget supplémentaire – Compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ». Il servira à annuler une partie de la prévision d'emprunt inscrite au budget 2012 qui est de 1 356 367 euros.

Équilibre du budget supplémentaire 2012 de la ville

Section de fonctionnement

Recettes : 637 813,06 euros

Dépenses : 637 813,06 euros

Dont 438 722 euros d'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement.

Section d'investissement + RAR (Restes à réaliser)

Elle s'équilibre sans prévision d'emprunt.

Recettes : 5 538 135,20 euros dont 1 006 654,11 euros de RAR et 438 722 euros d'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement.

Dépenses : 5 538 135,20 euros dont 5 861 170,73 euros de RAR.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter ce projet de budget supplémentaire de l'exercice 2012 de la ville.

Mme le Maire tient à remercier une nouvelle fois les services et à souligner la bonne maîtrise de ce budget supplémentaire, suite du budget primitif.

VOTE PAR CHAPITRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE 2012

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	198 268,47	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 554,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-1 062 322,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	519 464,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 986 972,56
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS REÇUE		224 300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		-1 356 367,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (Dépôts et cautionnements)		3 200,00
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS		-550 000,00
040	OPERAT. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		438 722,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-323 035,53	1 746 827,56
001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			+2 784 653,53
RAR – DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES		5 861 170,73	
RAR – RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES			1 006 654,11
TOTAL INVESTISSEMENT CUMULE		5 538 135,20	5 538 135,20
SECTION DEFONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	97 488,60	
012	CHARGES DE PERSONNEL	99 800,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 935,00	
66	CHARGES FINANCIERES	10 537,46	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-17 670,00	
042	OPERAT. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	438 722,00	
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE		270 085,00
73	IMPOTS ET TAXES		243 542,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		91 676,06
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		16 510,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		16 000,00
TOTAL DE FONCTIONNEMENT		637 813,06	637 813,06
TOTAL GENERAL		6 175 948,26	6 175 948,26

Le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour dont 5 mandats et 3 abstentions, le budget supplémentaire de l'exercice 2012 de la VILLE équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement pour 637 813,06 euros et en recettes et dépenses d'investissement pour 5 538 135,20 euros dont 1 006 654,11 euros de RAR en recettes et 5 861 170,73 euros de RAR en dépenses.

***M. Guilmart** observe que l'équilibre général de ce budget supplémentaire est une bonne chose et une bonne surprise pour la commune. Cela étant, il n'est que la continuité et la complémentarité d'un budget que le groupe de M. Guilmart n'avait pas approuvé puisqu'il ne lui était pas apparu opportun en son temps, et en tout cas pas en adéquation avec les nécessités ni locales, ni nationales. Même si, comme Mme le Maire l'a annoncé, cela n'apporte pas de commentaires particuliers, l'opposition s'abstiendra néanmoins sur ce budget et reviendra plus tard sur d'autres sujets concernant la commune, ses finances et son équilibre.*

22) Adoption du budget supplémentaire du budget annexe de location des Parkings pour l'exercice 2012

Rapporteur : Mme le Maire

Le présent rapport présente le projet du budget supplémentaire du budget annexe de location des parkings pour l'exercice 2012. Ce projet du budget a pour objet d'une part de transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2011 et, d'autre part de décrire les éventuelles opérations nouvelles ou les ajustements des recettes et des dépenses.

I/ Ajustement des recettes et dépenses du budget annexe de location des parkings de l'exercice 2012

A – Section de fonctionnement

A1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues au budget primitif sont ajustées à la hausse de 13 000 euros suite à l'augmentation de l'Indice du Coût de Construction (ICC) de 3,5% au mois de juillet 2012.

A2 – Les dépenses de fonctionnement

- **Charges à caractère général**

Les frais de nettoyage des locaux sont revus à la baisse pour 2 000 euros.

- **Les autres charges de gestions courantes**

Une somme de 1 766 euros est inscrite sur le compte 658 « Charges diverses de gestion courante ». Elle permettra au Trésor Public de régulariser dans le compte de bilan les « arrondis sur déclaration de TVA ».

- **L'autofinancement**

Il est ajusté à la hausse de 13 234 euros dont 234 euros pour les dotations aux amortissements et 13 000 euros pour le virement à la section d'investissement.

B – Section d'investissement

B1 – Les recettes d'investissement

- **Les recettes d'équipement**

Une prévision d'emprunt est inscrite au compte 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt » pour un montant de 211 326,29 euros.

B2 – Les dépenses d'investissement

- **Les dépenses d'équipement**

Il n'y a pas d'ajustement des dépenses prévues au budget initial.

II/ Report des résultats du compte administratif 2011 des Parkings

La section de fonctionnement du compte administratif 2011 a dégagé un excédent de fonctionnement de +96 243,20 euros que le Conseil Municipal du 20 juin 2012 a décidé d'affecter à la couverture d'une partie du déficit de la section de l'investissement qui est de -320 803,49 euros.

Cette somme de 96 243,20 euros est inscrite en recettes financières de la section d'investissement du budget supplémentaire du budget annexe de location des parkings au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le déficit de la section d'investissement qui est de -320 803,49 euros est inscrit en dépenses financières au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Équilibre du budget supplémentaire du budget annexe de location des parkings

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes.

Recettes : 13 000 euros

Dépenses : 13 000 euros

Dont 13 234 euros d'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement.

Section d'investissement

Elle s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 211 326,29 euros.

Recettes : 320 803,49 euros

Dépenses : 320 803,49 euros

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir d'adopter ce projet du budget supplémentaire de l'exercice 2012 du budget annexe de location des parkings.

**VOTE PAR CHAPITRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DE
LOCATION DES PARKINGS 2012**

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		96 243,20
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		211 326,29
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 000,00
040	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		234,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			320 803,49

001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	320 803,49	
----------------------------------	------------	--

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT CUMULEE	320 803,49	320 803,49
---	-------------------	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-2 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 766,00	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 000,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	234,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTES		13 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00

TOTAL DE FONCTIONNEMENT	13 000,00	13 000,00
--------------------------------	------------------	------------------

TOTAL GENERAL	333 803,49	333 803,49
----------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour dont 5 mandats et 3 abstentions le budget supplémentaire du budget annexe de location des Parkings pour l'exercice 2012 équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement pour 13 000 euros et en recettes et dépenses d'investissement pour 320 803,49 euros.

23) Renouvellement du Marché des assurances de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Écoles pour 2013-2016

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire précise que M. Bourasseau, du cabinet Protectas, a apporté un soutien apprécié lors de la commission d'appel d'offres. Il a notamment fait savoir que nombre de banques et les assurances résilient leur contrat en cours (3 ans) et ce, de façon légale. Deux raisons sont invoquées pour ces ruptures de contrats : le manque de rentabilité des placements dû aux répercussions de la crise financière mais aussi la mauvaise note de la « sinistralité » (tempête Xynthia, augmentation des actes de vandalisme dans un certain nombre de collectivités, incendies d'équipements culturels et sportifs, etc.). Les assurances devenant déficitaires, elles ont ainsi rompu leurs contrats, ce qui a placé un certain nombre de collectivités dans une situation difficile.

M. Bourasseau a cependant précisé que la Ville de Malakoff est quant à elle très bien placée en matière de contrats d'assurances, sa note de sinistralité étant jugée comme bonne. Par conséquent, la commune dispose d'un grand nombre d'offres. Le lot n°1 compte par exemple 5 offres, ce qui est tout à fait exceptionnel, la moyenne étant plutôt de 2. Cet état de fait permet à la Ville de disposer d'un choix plus important en termes de compagnies d'assurances, et donc d'offres plus intéressantes en raison de la concurrence. Le service de M. Ngaleu a ainsi pu conclure de bonnes négociations. Par exemple, la prestation alternative revient aujourd'hui à 31 113 € au lieu des 35 989 € que la commune réglait jusque là.

Le marché n°08-68 relatif aux prestations de service d'assurances de la Ville, du CCAS et de la Caisse des écoles arrive à son terme au 31 décembre prochain.

Une consultation a été lancée en juillet dernier afin d'attribuer les nouveaux marchés. La ville s'est fait assister d'un cabinet d'expertise et de conseil en assurances, le cabinet Protectas, pour la rédaction des cahiers des charges, le lancement de la procédure, l'analyse des offres et la rédaction des contrats afférents aux différents marchés.

Au regard du montant estimé du marché en question (380 000 € environ), passé pour 4 années du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, la procédure de l'appel d'offres ouvert a été choisie.

Le marché a été alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Assurance « Dommage aux biens et risques annexes »
- Lot 2 : Assurance « Responsabilité civile et risques annexes »
- Lot 3 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes »
- Lot 4 : Assurance « Protection juridique des agents et des élus »

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site de la Ville de Malakoff et est paru dans le journal officiel (BOAMP) et au Journal Officiel de l'union européenne du 5 juillet 2012.

A l'issue de la date limite de remise des offres, fixée au 7 septembre 2012 à 16 heures, 8 plis ont été réceptionnés dont 3 par voie dématérialisée.

Aucun pli n'est parvenu hors délais.

- pli n°1 : Groupement Cabinet Pilliot / BTA Assurances

- pli n°2 : Groupement Paris Nord Assurances Services / AREAS Dommages
 - pli n°3 : SMACL Assurances
 - pli n°4 : Groupement SATEC / AXA France IARD / AXA Assurances IARD Mutuelle
 - pli n° 5 : Groupement Sarre et Moselle / Protexia France
 - pli n° 6 : Groupement Assurances de la Croix carrée Guérin et Mourey / CFDP Assurances
 - pli n°7 : MMA IARD et Groupement Subervie Assurance / DAS
 - pli n°8 : Groupement Agent général GAN Christophe Stefanov / GAN Assurances
- Toutes ces candidatures ont été déclarées recevables et la Commission d'appel d'offres, qui se réunira le 1^{er} octobre, proposera le ou les titulaires des quatre lots du marché.

L'analyse des offres se fera au regard des critères définis à l'article 7.2 « jugement des offres » du règlement de consultation ; comme ci-après :

- 1) Nature et étendue des garanties - qualité des clauses contractuelles : coefficient 4
- 2) Tarification : coefficient 3
- 3) Modalités et procédures de gestion des dossiers : coefficient 3

- pour le lot 1 : Assurance « Dommage aux biens et risques annexes », le cabinet SUBERVIE/MMA pour un montant de prime TTC de 31 113,00 € pour la prestation alternative n°1 (franchise à 7 500 €).

- pour le Lot 2 : Assurance « Responsabilité civile et risques annexes », le cabinet PNAS/AREAS. La prestation supplémentaire pour l'assistance rapatriement est également souscrite.

Les montants de prime TTC sont les suivants : Ville – 18 012,29 € ; CCAS - 327,00 € et Caisse des écoles – 327,00 €

Pour l'assistance rapatriement, le taux de prime HT et par personne varie de 5 euros à 40 € par jour et par personne en fonction de la durée du déplacement et de la destination (France-Europe ou Monde).

- pour le lot 3 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes », la société SMACL pour un montant de prime annuelle de 41 797,51 € pour la prestation alternative n°1 (assurance tous risques des véhicules de – de 5 ans et garanties au tiers améliorées pour les véhicules de + de 5 ans) et formule de franchise n°1 (500 € pour les véhicules légers et 800 € pour les poids lourds) et pour un montant de 445,80€ TTC pour l'option marchandises transportées.

- pour le lot 4 : Assurance « Protection juridique des agents et des élus », avec le cabinet SUBERVIE/DAS pour un montant de prime TTC de 1 045,50€ pour l'offre de base.

Les primes susvisées sont prévisionnelles et ajustables en fonction des paramètres variables qui sont : le nombre de mètre carré des bâtiments communaux (pour le lot n° 1) ; la masse salariale (pour le lot n° 2) ; la nature et l'étendue du parc automobile (pour le lot n° 3) ; le nombre d'élus et d'agents (pour le lot n° 4).

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés résultants de la consultation conformément à la commission d'appel d'offres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres suite à l'analyse des offres et autorise Madame le Maire à signer les marchés de services d'assurance de la Ville, du CCAS et de la Caisse des écoles pour les années 2013 à 2016 avec les sociétés ou courtiers suivants :

- Lot 1 : Assurance « Dommage aux biens et risques annexes » avec le cabinet SUBERVIE/MMA
- Lot 2 : Assurance « Responsabilité civile et risques annexes » avec le cabinet PNAS/AREAS. La prestation supplémentaire pour l'assistance rapatriement est également souscrite
- Lot 3 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes » avec la société SMACL
- Lot 4 : Assurance « Protection juridique des agents et des élus » avec le cabinet SUBERVIE/DAS

M. Kœchlin demande, sachant que les assurances résilient leurs contrats partout où elles sont déficitaires, si l'on peut en conclure qu'elles réalisent des bénéfices partout ailleurs et que ce secteur n'est donc pas encore à plaindre.

Mme le Maire le suppose tout à fait, précise que cela ne fait que diminuer leur marge et qu'elle ne s'inquiète pas trop pour ce secteur. Elle souligne à nouveau que les primes ont baissé de façon significative pour Malakoff, ce qui permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

24) Fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire informe qu'elle présentera elle-même ce point, lequel dépend du secrétariat général des Finances, en l'absence de Mme Moguerou.

L'association Cités Unies France fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale.

La zone saharo-sahélienne est actuellement touchée par une grave crise alimentaire.

Près de 300 000 Maliens sont déplacés ou réfugiés dans les pays voisins, principalement le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie, la côte d'Ivoire et l'Algérie.

Dans le nord du Mali, les élus tentent d'assurer le fonctionnement des dernières institutions en place, face aux exactions de groupes salafistes et sont de plus en plus démunis.

Les collectivités du Sud comme du Nord du Mali se mobilisent et organisent une solidarité entre elles.

Afin de pouvoir apporter un soutien aux collectivités maliennes et sahéniennes directement touchées par la crise, la création d'un fonds de solidarité a été proposée aux collectivités françaises (collectivités territoriales, Départements et Régions).

Ce fonds sera géré de manière transparente par les collectivités donatrices qui constitueront le comité de pilotage.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le versement de la somme de 2 000 euros à l'association Cités Unies France, afin de contribuer au « Fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la somme de 2 000 euros à l'association Cités Unies France, afin de contribuer au « Fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel ».

M. Guilmart pense qu'il serait intéressant de savoir dans quelles zones les actions prévues seront menées. Il peut en effet s'agir d'apporter un soutien dans les pays voisins auprès des nombreux réfugiés, ou bien au Mali même, information importante dans la mesure où l'avenir de ce pays suscite beaucoup d'interrogations et de craintes.

Mme le Maire propose de diffuser le document de Cités Unies France, qui est plus qu'une association et dont le rôle, très important, consiste à fédérer toutes les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale. Plusieurs collectifs existent, des « groupes pays » spécifiques au Sénégal, au Sahel, à l'Asie du Sud-est, etc., et dont les élus de différentes collectivités font partie.

Selon le document, « À la demande des associations nationales des collectivités territoriales maliennes, en concertation avec le ministère des Affaires étrangères malien et son ministre délégué en charge du développement, les collectivités membres du groupe Mali et le président de Cités Unies France ont décidé de la création d'un fonds [...] Nous avons pris la décision de créer un fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel face à une crise qui s'aggrave chaque jour. Dans le nord du pays, les élus tentent d'assurer le fonctionnement des dernières institutions en place face aux exactions de groupes salafistes et sont de plus en plus démunis [...]. Par ailleurs, comme vous le savez, toute la zone est touchée par une grave crise alimentaire. Près de 300 000 Maliens sont déplacés ou réfugiés dans les pays voisins. [...] Les collectivités du sud comme du nord du Mali se mobilisent et organisent une solidarité entre elles. C'est entre autres par ce biais que nous pourrions avoir accès directement aux populations restées en place. Nous avons également l'intention de travailler avec les ONG humanitaires présentes au Mali et dans les pays voisins. Ce fonds sera géré de manière transparente par les collectivités donatrices et s'inscrit dans une démarche politique plus globale de soutien aux collectivités maliennes, à leurs associations, à leurs regroupements. » Cités Unies France demande donc une participation et ajoute « L'équipe du pôle Afrique subsaharienne de Cités Unies France se tient à votre disposition », etc. Mme le Maire propose d'adresser par mail toutes les coordonnées des responsables.

M. Guilmart souhaitait simplement quelques précisions pour savoir si l'intervention concernait juste les réfugiés ou si elle s'opérait au sein même du pays. Il est nécessaire en effet, à partir du moment où des échanges sont fournis entre le Nord et le Sud, qu'un contrôle soit exercé sur l'acheminement des produits ou des biens. Comme chacun le sait le Mali est aujourd'hui séparé en deux avec très peu de communication entre le Nord et le Sud puisque beaucoup de routes ont été coupées. Il s'agit donc de s'assurer que les actions qui seront menées ne soient pas détournées et conservent leur but initial. Malheureusement, faute de contrôle cela arrive parfois.

Mme le Maire rassure sur le sérieux de Cité Unies France et ajoute que le texte précise « À ce jour, le ministère des Affaires étrangères est officiellement informé de la création [de ce fonds] et a vivement encouragé cette initiative [...] à ce jour, le ministère ne s'est pas prononcé sur une participation à ce fonds des collectivités territoriales [mais il soutient cette initiative]. En concertation avec les associations nationales de collectivités maliennes, les orientations qui seront proposées aux collectivités sont entre autres et sous réserve d'évolutions : la sécurité alimentaire et l'éducation, notamment le soutien aux enfants et aux jeunes déplacés internés ou réfugiés. »

ADMINISTRATION GENERALE

25) Adhésion de la Ville de Malakoff au groupement de commandes conclu avec la Communauté d'agglomération Sud de Seine et les Villes de Bagneux, Clamart et Fontenay-aux-Roses en vue de la passation d'un marché relatif à une mission de facilitateur dans la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Rapporteur : Mme Picard

Mme Picard précise que ce rapport est passé en Conseil Communautaire. Depuis que l'Emploi a été transféré à la Communauté d'agglomération Sud de Seine, il a été décidé de développer un certain nombre de mesures pour aider dans leur recherche les demandeurs d'emploi, en particulier en réinsertion. À cette fin, des clauses d'insertion seront introduites dans les marchés publics. Aujourd'hui, les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff se joignent à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour développer les possibilités d'insertion via les marchés publics. Bien entendu cela ne concernera pas tous les marchés publics et cette notification sera libellée dans le cahier des charges de chaque marché public que chaque ville aura décidé de mettre en place. Dans ce cadre, il sera fait appel à un facilitateur qui jouera le rôle d'interface entre les maîtres d'ouvrage publics et les entreprises. Ce facilitateur, qui sera dans un premier temps une personne morale, et donc plutôt une association, exercera ensuite un suivi des clauses d'insertion ainsi que des bénéficiaires pendant la période des travaux.

Le rôle du facilitateur consiste principalement en :

- aider à la définition quantitative et qualitative des clauses, qui doivent être adaptées à chaque marché en fonction de la réalité locale et des capacités des structures d'insertion par l'activité économique ;
- de repérer les personnes potentiellement concernées, en lien avec le service public de l'emploi local et les SIAE ;
- de mettre en relation l'ensemble des partenaires ;
- de suivre la bonne exécution des engagements des entreprises et des personnes bénéficiaires pour le compte de l'acheteur public prescripteur ;
- d'évaluer le dispositif.

La Communauté d'Agglomération Sud de Seine, et les Villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff souhaitent dès lors, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, se regrouper pour la passation d'un marché relatif à une mission de facilitateur dans la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

La Communauté d'Agglomération Sud de Seine, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, sera chargée du lancement de la consultation, de notification du marché, et du suivi de son exécution.

L'ensemble des membres du groupement participera à la définition des besoins et à la rédaction du cahier des charges (un an, renouvelable 3 ans), au choix de l'attributaire du marché, et informera périodiquement le coordonnateur si elle souhaite ou non reconduire le facilitateur dans ses missions.

Les membres du Conseil Municipal de Malakoff sont invités à se prononcer sur l'adhésion de la Ville de Malakoff à ce groupement de commande.

Par 31 voix pour dont 4 mandats et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes en vue de la passation d'un marché relatif à une mission de facilitateur dans la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

M. Guilmart estime la définition du poste et du rôle du « facilitateur » (terme plutôt mal choisi) particulièrement « fourre-tout ». Pour reprendre les termes de la délibération, ce rôle consiste à :

- aider à la définition quantitative et qualitative des clauses, qui doivent être adaptées à chaque marché en fonction de la réalité locale et des capacités des structures d'insertion par l'activité économique ;
- de repérer les personnes potentiellement concernées, en lien avec le service public de l'emploi local et les SIAE ;
- de mettre en relation l'ensemble des partenaires ;
- de suivre la bonne exécution des engagements des entreprises et des personnes bénéficiaires pour le compte de l'acheteur public prescripteur ;
- d'évaluer le dispositif.

Les clauses d'insertion sociale ne posent pas de problème à M. Guilmart, pour qui le fait d'inclure ce type d'action dans des marchés publics paraît même plutôt intéressant. En revanche, cette définition paraît à la fois très générale et très complexe. Il s'agit, selon Mme Picard, d'une association qui serait mandatée, mais comment ce choix va-t-il s'opérer ? Sous quels critères ? Sous quels coûts ? Quelles compétences et quelle expertise cette association peut-elle avoir ? Ces questions sont importantes pour pouvoir vérifier le bien-fondé de l'action qui sera menée ensuite. Une association sous-entend en effet que plusieurs personnes interviennent. Quel est donc l'aspect compétences par rapport aux marchés publics ? Il y a en effet deux aspects, celui de l'insertion sociale de la personne bénéficiaire mais également la connaissance des marchés publics. Un double problème se pose donc, et M. Guilmart souhaiterait par conséquent quelques réponses précises à ces questions.

Mme Picard explique que le facilitateur est en fait un coordonnateur, l'objectif étant de lui confier le suivi de l'application des clauses d'insertion. Il s'avère en effet que lorsque ces clauses ne sont pas suivies, soit du côté de l'entreprise, soit du côté des personnes à réinsérer, le dispositif perd de son efficacité et la recherche d'emploi s'en trouve compliquée. Malakoff s'appuie en cela sur l'expérience d'un certain nombre de communes et de communautés d'agglomération qui ont déjà réalisé cette démarche.

Mme Picard convient par ailleurs que le terme « facilitateur » n'est peut-être en effet pas tout à fait pertinent, ajoute que la commission avait hésité avec celui de « coordonnateur » mais qu'elle s'est finalement ralliée au choix des autres communautés de communes et d'agglomération.

Ce facilitateur sera donc une entité morale, une association. Le cahier des charges sera rédigé par Sud de Seine en concertation avec les services de chaque ville de l'agglomération. Il faut savoir que le comité de pilotage compte également des représentants de la droite, il s'agit donc d'un comité élargi. Ce cahier des charges sera ensuite présenté au comité de pilotage. Puis une association ou une entité d'associations sera constituée, laquelle aura bien entendu une bonne connaissance des marchés publics. Une seule personne sera ensuite dédiée à ce travail-là, c'est-à-dire au suivi des marchés publics et des clauses d'insertion. Le dernier journal de Sud de Seine, dont la mise en page a été remaniée et qui contient désormais plus d'informations, décrit notamment des chantiers d'insertion et précise qu'une association suit ces chantiers, laquelle permet ensuite aux personnes bénéficiaires de trouver du travail dans les entreprises où elles ont été employées.

M. Guilmart entend ces explications mais elles ne répondent que partiellement à ses questions (quid du coût par exemple ?). Mme Picard confirme le fait que la définition des besoins et le cahier des charges sont réalisés en amont en coordination avec ce coordonnateur. Cela étant, si le but pour les personnes est d'être embauchées, il serait judicieux de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire de connaître également les besoins des entreprises. Il faut donc suivre une certaine logique : il y a tout d'abord un marché, des besoins au niveau des collectivités mais aussi au niveau des entreprises. M. Guilmart ne voit donc pas le rôle entre le coordonnateur et l'action qui peut être menée de façon justement plus efficace au niveau économique.

Mme Picard répond que la Communauté d'Agglomération Sud de Seine a procédé de manière différente. Elle est tout d'abord partie du demandeur d'emploi et non de l'entreprise. La démarche consiste à demander aux entreprises, à intégrer les clauses d'insertion dans les marchés publics, aux endroits où cela est bien entendu possible. Quand un marché public est très spécialisé et qu'aucun demandeur d'emploi ne correspond à ce marché-là, il ne sert à rien de préciser « 5% de clauses d'insertion », cela mettrait en difficulté les entreprises qui y répondraient et la CA elle-même. C'est le cas en revanche pour les lots intéressant entreprises et demandeurs d'emplois, ce qui représente environ 5% du marché.

Ce dispositif répond à une réelle demande et les entreprises répondent ainsi facilement. Il a déjà été fait appel à ce procédé pour les piscines de Bagneux et de Clamart, l'ANRU de Bagneux, Paris Habitat, autant d'exemples qui ont démontré le bien-fondé de cette méthode et prouvé que celle-ci ne bloque pas les marchés publics. C'était là la préoccupation première qui a conduit la Communauté d'Agglomération à prendre le temps nécessaire pour étudier la pertinence de ces clauses d'insertion. Aujourd'hui, c'est un dispositif acquis pour la plupart des entreprises du bâtiment, de la voirie et des espaces verts, qui constituent les premiers lots.

M. Allain s'avoue un peu surpris du scepticisme de M. Guilmart, sachant que celui-ci se plaît souvent à se présenter comme le défenseur des entreprises et de leurs intérêts car, selon M. Allain, un certain nombre de petites et moyennes entreprises en particulier se montrent sensibles à la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). Pour ces entreprises il peut être rassurant d'avoir affaire à un interlocuteur qui professionnalise en quelque sorte la relation avec les collectivités pour la mise en œuvre des marchés d'insertion. Cette idée est donc très intéressante : il s'agit de rassurer les entreprises sur

la qualité de la prestation fournie par les salariés qu'ils pourraient embaucher sur le mode de l'insertion en liaison avec les collectivités territoriales.

Mme le Maire précise que ce travail se fait en lien avec les services techniques des villes susceptibles d'avoir des besoins en ce sens.

M. Guilmart entend avec beaucoup de plaisir M. Allain en particulier dire qu'il veut rassurer les entreprises... M. Guilmart convient que les entreprises ayant des besoins en ce sens peuvent être très intéressées par ce système. Cela étant, quels sont le coût et l'efficacité d'un tel dispositif par rapport à la mission dédiée ? Selon M. Guilmart, les besoins des entreprises en personnel peuvent en effet tout à fait se réaliser en dehors de cette association ou de cette coordination, en dehors de tout intermédiaire.

Mme Ghiati-Léri travaille dans une collectivité où ces clauses d'insertion sociale ont justement été mises en place. Le premier rôle du facilitateur est d'évaluer avec les entreprises ses besoins en termes d'embauches et de volume d'heures. Les clauses d'insertion demandent en effet une ingénierie particulière que les collectivités n'ont pas forcément toutes. Ce principe demande de travailler avec des associations relais qui permettent aux collectivités de bien identifier les besoins et de planifier à bon escient. Certaines collectivités ont ainsi éprouvé quelques difficultés à identifier seules ces clauses sur certains marchés.

Il s'agit donc d'un vrai métier qui demande de l'expérience en matière de choix du public visé, d'accompagnement de ce public, de travailler avec les structures ayant l'habitude de recenser les personnes en demande de réinsertion professionnelle. Le terme de « facilitateur » est donc pertinent, il désigne la personne qui facilitera à la fois le montage, la réalisation de ces clauses et les relations entre les personnes en recherche d'emploi et les entreprises. Au sein du Conseil Général où travaille Mme Ghiati-Léri, la personne ayant ces compétences est ainsi mise au service de certaines villes du département car elles n'ont pas elles-mêmes ces compétences en interne. Celles qui souhaitent le faire doivent donc passer par des prestataires ou bien solliciter l'aide de grosses collectivités qui ont parfois cette expertise-là. Il faut cependant évaluer les marchés et le coût est aussi fonction de ces marchés.

Mme le Maire ajoute que cette démarche est le fait de très nombreuses collectivités territoriales. Au niveau du Conseil Général des Hauts-de-Seine, l'objectif est que 15% des marchés publics passent avec des clauses d'insertion sociale, un bilan sera d'ailleurs réalisé prochainement. Cette démarche est tout à fait importante de la part des collectivités pour aider à l'insertion (c'est ce qui s'est notamment passé à l'OPAC), certaines personnes ont ainsi réussi à passer des diplômes et à s'en sortir. Le rôle social des entreprises est également important et très positif. Des montages sont ensuite à réaliser, tels celui que la Communauté d'Agglomération propose de faire en passant des conventions particulières avec les quatre villes.

Mme Picard rappelle que l'objectif dans un premier temps est d'atteindre 5% des marchés publics – en sollicitant pourquoi pas l'aide du Conseil Général des Hauts-de-Seine – et propose de dresser un bilan de cette démarche au bout d'une année.

Mme le Maire ajoute que ce bilan pourra également récapituler les types d'entreprises et de métiers concernés par ce dispositif.

INTERCOMMUNALITE**26) Communication du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine relatif à l'année 2011**

Rapporteur : M. Allain

M. Allain souligne le fait que la délibération précédente a bien montré le « plus » que pouvait apporter la participation de Malakoff à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine. De telles réalisations n'existeraient pas en effet si la ville de Malakoff était isolée, l'effet de taille du regroupement permettant des coûts moindres et offrant l'opportunité de mener des opérations intéressantes.

M. Allain invite les élus à lire le rapport annuel d'activité 2011 car il montre la diversité des activités réalisées au cours d'une année par l'Agglomération, et se propose de relever quelques éléments qui lui paraissent intéressants d'être soulignés.

2011 a été l'année où les derniers transferts ont été réalisés puisqu'il n'est pas prévu d'en ajouter, du moins dans les deux années qui viennent.

Il s'agissait du transfert des cinémas, des théâtres et des médiathèques intervenant après l'emploi-insertion et le CLIC.

Financièrement, la trace de ces transferts va se retrouver sur plusieurs années puisque la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs n'est pas instantanée et ne porte pas sur la seule année 2011.

Avec ces transferts, le nombre d'agents de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine passe de 302 en 2010 à 426 en 2011. Il s'agit bien d'agents employés auparavant par les quatre communes concernées et qui changent d'employeur avec la Communauté d'Agglomération.

Autre point intéressant, la Communauté d'Agglomération améliore sa communication avec la mise en place cette année d'un véritable journal. C'est un point important puisque l'un des problèmes des agglomérations en général et de Sud de Seine notamment est un déficit en matière de visibilité par rapport au citoyen. Or, il apparaît essentiel que les citoyens, dans tous les domaines, aient connaissance des réalisations mises en place par les différentes collectivités et y soient associés.

À signaler également un investissement fort en 2011 dans toutes les affaires tournant autour du Grand Paris, notamment par l'intermédiaire de la Vallée scientifique de la Bièvres avec l'élaboration du Schéma de Développement territorial de la Vallée scientifique de la Bièvres et la préparation du Contrat de Développement territorial concernant Bagneux pour l'Agglomération et, pour le reste, la Communauté d'Agglomération Val de Bièvres.

À noter la fin de la réalisation du bilan carbone qui communique en 2011 les chiffres 2009 et 2010 sur les bâtiments des quatre communes et de l'agglomération ainsi que les plans d'action qui ont été consécutifs à ce bilan carbone. Ce travail va être repris dans les mois qui viennent dans le cadre de ce que l'on appelle le Plan Climat Énergie territorial, lequel va consister à refaire une sorte de bilan carbone élargi, et qui va être l'occasion de voir, dans les cinq entités concernées, ce qui a été réalisé ou non et ce qui a été fait en plus par rapport au plan d'action qui avait été élaboré à l'époque.

Il faut relever ensuite la mise en œuvre d'un diagnostic écologique, c'est-à-dire d'un bilan de la biodiversité sur l'ensemble du territoire, ce qui n'a jamais été fait jusqu'ici et qui apportera sans doute, d'ici fin 2012, un certain nombre d'informations tout à fait importantes sur la qualité de vie.

Enfin, concernant la partie financière du rapport, le budget consolidé de Sud de Seine s'établit désormais à environ 90 M€. Les comptes sont équilibrés, même s'il faut suivre de près l'évolution dans les années qui viennent de cet équilibre financier sachant que, comme pour toute collectivité, il faut s'attendre à ce que les dotations de l'État soient stables en nominal, ce qui signifie en réalité en baisse.

Pour la présente séance, le rapport précité est porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent en prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour l'année 2011.

M. Guilmart apprécie l'intérêt certain de ce document. L'intercommunalité fête bientôt ses 7 ans d'existence et M. Guilmart se souvient avoir à l'époque et dans cette assemblée émis des réserves sur sa pertinence telle qu'elle est présentée. En effet, si elle est tout à fait souhaitable et intéressante lorsqu'elle consacre le regroupement de communes rurales, de petites communes qui ont bien entendu besoin de se regrouper pour être plus efficaces, de mutualiser en particulier un certain nombre de choses – même si l'on peut émettre aussi des doutes sur certaines dépenses qui ont été affectées par le passé et encore aujourd'hui, des doublons ou des triplons parfois selon les communes et les intercommunalités –, le fait est que, pour des agglomérations comme celle de Sud de Seine, les communes n'ont pas forcément vocation d'avoir recours à ce type d'association. Ce rapport montre effectivement que ce regroupement n'a pas de vrai levier pour la mutualisation d'un certain nombre de choses. Les économies d'échelle, notamment, dont on pourrait se féliciter, sont particulièrement minimes.

M. Allain indiquait que 427 agents avaient été transférés depuis les quatre communes adhérentes à l'intercommunalité mais il oublie les créations de postes. À cela il faut ajouter les locaux ; l'intercommunalité possède de très beaux locaux et les employés y travaillent dans de très bonnes conditions.

Mais si le compte était fait de ce qui a été investi et de ce qui a été réalisé en économies réelles, et non factices, M. Guilmart pense que chacun serait très surpris de l'équilibre, et surtout du déséquilibre. M. Allain signalait que les subventions de l'État aux collectivités allaient baisser, et il est un fait qu'elles vont baisser et même fortement. À ce sujet, M. Guilmart attend d'ailleurs de la part de la Majorité une réaction, le contraire serait en effet absolument anormal puisque pendant des années elle s'est insurgée contre les transferts de compétences de l'État vers un certain nombre de collectivités, soi-disant sans compensations financières. Cela sera donc suivi avec beaucoup d'attention... Le fait est que cela fait un peu sourire M. Guilmart, mais pas trop cependant : on peut constater en effet que les augmentations, que ce soit la TOM (Taxe d'ordures ménagères) ou autres, se retrouvent aujourd'hui malheureusement payées par les contribuables. Il faut savoir que les collectivités de Montrouge et Châtillon, par exemple, qui ont refusé de rentrer dans l'intercommunalité mais qui ont créé leur communauté de communes, ne fonctionnent vraiment pas plus mal que les quatre villes de l'intercommunalité, c'est le moins que l'on puisse dire. De plus, elles n'ont pas souffert des augmentations que Malakoff entre autres a subies.

L'intercommunalité est une strate à mille feuilles supplémentaire ; les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, vont affronter un énorme problème dans les années à venir. Or, la multiplication des strates du « millefeuille » de l'intercommunalité poussera à faire un choix, et ce choix sera fait de façon très simple et très arbitraire :

seules les collectivités qui gèreront le mieux leurs dépenses pourront ensuite prétendre à un regroupement supplémentaire ou en tous les cas beaucoup plus large. En attendant, il est certain que l'intercommunalité, telle qu'elle a été construite pour Sud de Seine, ne montre pas d'économies d'échelles substantielles, ce que regrette M. Guilmart.

Mme Gabriel surprend M. Guilmart en flagrant délit de paradoxe. On ne peut pas dire à la fois que l'intercommunalité a permis une réduction des dépenses (M. Guilmart a parlé de doublons ou de triplons) et qu'elle coûte trop cher, c'est l'un ou l'autre.

M. Guilmart parlait de son intérêt pour le regroupement de communes notamment rurales.

Mme Picard s'étonne que M. Guilmart ne s'arrête que sur les économies d'échelle, sur les économies d'argent car il s'agit aussi de rendre service à la population, ce à quoi s'intéresse Mme Picard en tant qu'élue. Il ne s'agit donc pas uniquement de faire des économies « de bout de chandelles ».

Et s'il y a un domaine où l'intercommunalité a rendu service à la population, c'est bien celui du transfert de l'emploi. Les actions menées en ce sens ont en effet une toute autre portée que ce qu'il était possible de faire à la seule échelle de la ville et ce, sans critiquer en aucune façon le service de l'emploi de Malakoff. Au lieu de supprimer des postes, l'intercommunalité a permis de les conserver et d'engager de nouvelles actions grâce à cette synergie mise en place. Mme Picard – qui s'occupe notamment du développement économique et de l'emploi – invite donc M. Guilmart – lequel est d'ailleurs toujours invité – à venir voir ce que la Communauté d'Agglomération réalise : forum de l'Emploi, petits-déjeuners pour les nouvelles entreprises, etc. M. Guilmart constaterait que les demandeurs d'emploi, les personnes cherchant à changer de métier ou de poste, ou bien les entreprises elles-mêmes – qui aimeraient bien que Pôle Emploi puisse être un vrai interlocuteur, mais ce n'est pas toujours facile – sont réellement satisfaits de l'aide fournie par les services de l'emploi, par la mission locale. Mme Picard réitère donc son invitation envers M. Guilmart, lequel ne devrait pas se cantonner aux seuls Conseils communautaires ou municipaux mais venir prendre également connaissance des initiatives lancées par Sud de Seine.

Mme le Maire précise qu'un certain nombre de réunions et d'initiatives ont lieu en soirée.

Mme Cordesse ne s'étonne pas de la réaction de M. Guilmart car celui-ci se déclare invariablement contre cette intercommunalité, quelles que soient les questions traitées. Mme le Maire et Mme Picard ont pourtant affirmé que les résultats n'étaient pas toujours évalués en termes d'incidence économique mais aussi en termes de services rendus à la population.

Mme Picard a parlé du problème de l'emploi, Mme Cordesse s'occupe quant à elle de la culture, secteur dans lequel l'intercommunalité a apporté beaucoup aux habitants de Malakoff : constitution d'un orchestre Sud de Seine comprenant les grands élèves des quatre conservatoires, mise au point d'un important travail visant le développement de l'apprentissage de la musique dans ces quatre conservatoires, ce qu'il n'était pas possible de réaliser ville par ville.

M. Guilmart pointe par ailleurs l'augmentation du personnel, mais ce ne sont pas les cinq postes créés en 2012 qui vont mettre les finances de l'intercommunalité à plat, il faut être raisonnable !

M. Allain pense qu'il faut plutôt parler des intercommunalités qui marchent et non des intercommunalités « de convenance » auxquelles M. Guilmart a fait référence.

Concernant la TOM, des comparaisons ont été faites sur le coût des ordures ménagères entre les différentes collectivités voisines. La difficulté principale de ces comparaisons, si

l'on veut les mener de façon honnête, consiste à faire la part du coût du ramassage des ordures ménagères pris en compte dans le budget général des entités en question, faute de quoi les comparaisons ne sont pas valables. Ainsi, ces études comparatives ont fait apparaître que le niveau de la TOM à Sud de Seine se situe dans la moyenne des agglomérations environnantes.

Un exemple entre autres montre bien le « plus » apporté par la Communauté d'Agglomération et concerne des sommes extrêmement importantes, notamment à Malakoff : tous les travaux sur le réseau d'assainissement réalisés depuis 2005 sur la ville sont maintenant pris en charge par l'Agglomération. M. Allain est à peu près convaincu que ces travaux n'auraient pas été faits si la ville avait été seule car ils représentent une charge financière assez importante.

Dans le domaine du développement durable un grand nombre d'actions ont pu également être mises en place, ce thème ne pouvant par définition s'appliquer que sur des territoires plus larges que celui d'une seule commune : bilan carbone, plan territorial de développement durable, conseil en économies d'énergie, etc.

M. Allain est donc d'accord pour dire qu'il devient un peu lassant d'entendre toujours les mêmes arguments négatifs sur la Communauté d'Agglomération, étant donné qu'aujourd'hui le sujet à l'ordre du jour concerne plutôt son élargissement.

Mme le Maire partage tout ce qui vient d'être dit sur l'importance de la Communauté d'Agglomération. Il est un fait que les deux premières années qui ont suivi sa création étaient un peu compliquées mais la question première était de savoir si son existence allait réellement permettre de rendre un service supplémentaire à la population et ce, dans tous les domaines : développement durable, emploi, développement économique, etc.

Sans ce secteur du développement économique de Sud de Seine – dont la responsable est une personne très compétente – le travail de relation avec les entreprises du territoire n'aurait pas été possible, aucune des quatre villes n'aurait pu s'en charger seule. Cette synergie a donc apporté un plus très important. Par ailleurs, le travail réalisé sur le CLIC a bénéficié aux personnes âgées.

Les initiatives lancées par la Communauté d'Agglomération sont exposées lors de réunions qui se tiennent en soirée, et où tous les élus peuvent donc se rendre. La dernière séance avait pour thème le forum Logement pour les jeunes et Mme le Maire en a beaucoup apprécié la qualité. Il y avait là un grand nombre de partenaires. Un travail a été mené avec les jeunes et les animateurs des missions locales et des services de la jeunesse. Les jeunes ont eux-mêmes créé un petit livret traitant de l'aide à la recherche d'un logement – Mme le Maire propose à ce sujet à Mme Picard d'en récupérer quelques exemplaires pour les distribuer aux membres du Conseil municipal. Cette présentation par les jeunes de ce travail réalisé en commun était d'ailleurs très émouvante.

Une bonne part des investissements concerne actuellement les piscines.

Par ailleurs, concernant les locaux « luxueux » de la Communauté d'Agglomération, Mme le Maire garantit qu'ils offrent un lieu de travail tout simplement correct et conseille à M. Guilmart d'aller voir ceux de GPSO (Grand Paris Seine Ouest) afin d'établir des comparaisons.

Enfin, Mme le Maire s'est rendue aux états généraux de la démocratie territoriale, où il a été indiqué que la carte des intercommunalités s'achèverait en 2014. Un certain nombre d'élus demandent à ce que ces intercommunalités se constituent sur la base de projets communs, qu'elles ne soient pas des intercommunalités d'aubaine. Sur ce point, Mme le Maire s'avoue scandalisée par celle de Courbevoie, une véritable intercommunalité « coffre-fort ». Cette fin annoncée par Marylise Lebranchu de la carte des

intercommunalités doit se réaliser d'une bonne façon avec un certain nombre d'objectifs que tous d'ailleurs partagent sans doute.

Quant au « millefeuille » de l'intercommunalité, il a été taxé de « tarte à la crème » aux assises de la territorialité, ce avec quoi Mme le Maire est bien d'accord – à noter par ailleurs que cela concerne aussi les regroupements similaires qui ont lieu dans un grand nombre d'autres pays. Le Maire de Fresnes a toutefois déclaré dans cette même assemblée que sans ce « millefeuille » il n'aurait pu financer son centre sportif car « de chaque feuille il tire un peu de sous ». Le rôle de chacune de ces strates a été réaffirmé avec la compétence générale à tous les niveaux : la commune, l'intercommunalité, le Département et la Région, ce qui est une bonne chose. Il s'agira de travailler avec des chefs de files et par projet.

*Si, comme cela a été dit, les critiques de **M. Guilmart** vis-à-vis de l'intercommunalité de Sud de Seine sont toujours les mêmes, l'autosatisfaction de Mme le Maire sur le même sujet se répète aussi, ainsi que ses commentaires...*

Mme le Maire réitère ainsi ses compliments à propos de la mission économique. M. Guilmart ne doute pas de l'intérêt du travail qui y est mené ni de la compétence de son personnel mais il souhaiterait savoir très concrètement le nombre d'embauches pouvant être mises directement au crédit de cette mission, entre l'action menée depuis un certain nombre d'années et les entreprises.

***Mme le Maire** pense que Mme Hassaïm peut tout à fait réaliser un bilan à ce sujet, où figurera entre autres le nombre d'entreprises récemment implantées – et en partie peut-être grâce à l'intercommunalité. Un certain nombre d'entreprises très importantes sont en effet en train de s'installer sur Malakoff, à Clamart également. Mais ce n'est bien évidemment pas la Communauté d'Agglomération qui règle tout. Ainsi, à Montrouge, ni l'intercommunalité, ni les villes ne sont responsables des stratégies d'entreprise de Sanofi qui licencie tout en réalisant des profits.*

Comme le rappelle Mme Ghiati-Léri, Mme le Maire invite d'ailleurs chacun à se rendre au SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprise) où Sud de Seine tient un stand.

***Mme Ghiati-Léri** ajoute que Sud de Seine y valorise toutes les opérations d'aménagement où l'on trouve des projets d'implantation d'entreprises.*

***Mme le Maire** propose d'adresser des invitations à chacun.*

PERSONNEL

27) Participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire

Rapporteur : M. Cormier

M. Cormier indique que cette délibération fait suite à celle adoptée le 25 janvier 2012. Il soulignait alors l'importance de cette contribution de la Ville au regard des coûts portés toutes ces dernières années contre la santé publique. Aujourd'hui, se soigner coûte de plus en plus cher pour les assurés avec des attaques répétées contre la sécurité sociale au profit des trusts privés. D'ailleurs, pas plus tard que samedi dernier, de nombreux manifestants, pour l'essentiel des personnels de santé, défilaient dans Paris pour exiger des mesures fortes en faveur d'un service public de santé et pour s'opposer à l'austérité dans ce domaine. Et le même jour, dans plusieurs capitales européennes, c'était la même chose avec des rassemblements, des manifestations sur le même thème. Ce que demandaient notamment les participants à Paris c'est un moratoire sur les restructurations en cours, sur les franchises médicales, les

dépassements d'honoraires, sachant aussi que du côté de l'hôpital la loi Bachelot continue de sévir et de faire des dégâts considérables.

C'est donc dans ce contexte que la Ville décide d'apporter sa contribution aux agents afin de les aider à prendre une mutuelle, tout du moins à aider le nombre le plus important possible d'agents à prendre une mutuelle.

Comme l'indique la délibération, la procédure proposée est la labellisation pour la couverture santé. Concernant la couverture prévoyance, il n'est pas prévu à court et à moyen terme une prise en charge.

Après consultation des organisations syndicales ainsi que du Comité technique Paritaire, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter les dispositions énoncées dans la délibération et portant sur les points suivants :

- La procédure proposée au choix du conseil municipal est la labellisation pour la couverture santé. C'est le plus pratique pour chaque agent qui, en cas de mobilité, conserve son contrat puisque celui-ci n'est pas spécifique à cette activité ; seule la participation diffère alors.

- Cette participation de la ville est octroyée à tous les agents titulaires, stagiaires, non titulaires, effectuant une durée de travail supérieure à un mi-temps.

- La subvention se fait en prenant en compte le niveau des revenus ainsi que la situation familiale (un, deux enfants, voire plus).

Un courrier du Maire sera adressé dans les prochains jours aux agents pour les informer des décisions prises et leur donner le maximum d'éléments sur les démarches qu'ils vont éventuellement devoir faire. L'objectif, déjà indiqué en janvier dernier, est que le maximum d'agents ait une mutuelle. En accord avec les organisations syndicales, un point sera fait dans six mois afin d'avoir une appréciation de façon à ce que les agents, si cette procédure les intéresse, puissent s'inscrire dans ce dispositif.

Après consultation des organisations syndicales ainsi que du Comité Technique Paritaire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les points suivants :

1/- Le choix de la procédure

La procédure proposée au choix du conseil municipal est la **labellisation pour la couverture santé** (non prise en charge de la couverture prévoyance à court ou moyen terme) qui présente ces avantages :

- Les employeurs territoriaux n'ont aucune procédure de sélection à mettre en place.
- Chaque agent choisit librement la protection qui lui convient le mieux parmi les garanties labellisées nationalement, et en conserve automatiquement le bénéfice en cas de mobilité puisque le contrat n'est pas spécifique à sa collectivité, seule la participation diffère alors, selon la collectivité d'emploi.
- L'employeur ne peut participer qu'à ces seules garanties labellisées, l'agent devant attester lui-même auprès de son employeur de son adhésion à l'une de ces garanties.

2/- Les critères mis en œuvre

- de salaire : base salariale brute (et non nette = il y a des éléments de salaire qui viennent après le brut et qui, de ce fait, modifient le net à payer = précompte mutuelle sur salaire / remboursement transport / frais de déplacement....).

- de tranches de salaire brut : 3 tranches de salaire brut
Mensuel brut inférieur à 2 000 €
Mensuel brut compris entre 2 000 € et 3 000 €
Mensuel brut supérieur à 3 000 €
- de prise en compte de la situation familiale : 3 niveaux
Agent seul
Agent avec 1 enfant
Agent avec 2 enfants et plus
- quotité de travail : prise en charge pour les salariés travaillant au minimum un mi-temps = 766h annuelles (base travail Malakoff 1 533h).

3/- Les propositions de montant

BASE DE REVENU BRUT	SITUATION FAMILIALE	PARTICIPATION FINANCIERE
Mensuel < 2 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Agent seul • Avec 1 enfant • Avec 2 enfants et + 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 € • 35 € • 40 €
2 000 € < Mensuel > 3 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Agent seul • Avec 1 enfant • Avec 2 enfants et + 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 € • 30 € • 35 €
Mensuel > 3 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Agent seul • Avec 1 enfant • Avec 2 enfants et + 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 € • 25 € • 30 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de participer au financement de la complémentaire santé en choisissant la procédure de la labellisation.
- d'octroyer cette participation à tous les agents titulaires, stagiaires, non titulaires effectuant une durée de travail supérieure à un mi-temps.
- de participer suivant la situation familiale des agents et suivant leurs revenus :

***Mme le Maire** pense que c'est là une décision dont le Conseil municipal peut se féliciter à l'égard du personnel communal.*

URBANISME

28) Avis de la commune de Malakoff sur le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF)

Rapporteur : M. Avril

M. Avril indique que le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France a été élaboré par la Région pour fixer les objectifs et les actions à entreprendre dans le domaine des transports de façon à répondre aux besoins de mobilité des Franciliens, mais toujours dans le cadre d'une politique de développement durable, notamment respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie.

Ce document comporte des recommandations qui doivent permettre d'établir une coordination entre les politiques des différents acteurs de la mobilité au niveau régional, mais aussi des prescriptions qui s'imposent aux collectivités locales du périmètre.

Ces prescriptions sont au nombre de quatre et portent d'abord sur les bus et la fluidité du trafic. Les deux suivantes portent plutôt sur le vélo et la dernière sur les voitures particulières.

- La première prescription vise à assurer la priorité aux bus mobiliens, notamment dans les carrefours (ligne 323).
- La deuxième prescription consiste à installer des stationnements sur la voie publique pour les vélos, à raison d'une place sur 40.
- La troisième mesure concerne l'aménagement de stationnements pour les vélos dans les constructions nouvelles (bureaux, logements, maisons particulières) selon les normes indiquées dans le document, impliquant des rédactions particulières sur le PLU en cours de législation. Cette mesure avait déjà été envisagée dans le cadre de cette réforme et ne pose donc pas vraiment de problème.
- De la même manière, la quatrième mesure vise l'établissement d'un plafond dans le PLU pour le stationnement des véhicules privés, notamment dans les bureaux. C'est une norme qui avait déjà été envisagée en cas d'évolution du POS et qui sera introduite dans le PLU.

Le reste du document concerne des recommandations à caractère transverse, ce sont des coordinations de politiques locales entre les différentes communes et départements, sans rentrer dans le détail de chacune de ces politiques locales. Quelques remarques sont parvenues des commissions de développement durable qui s'inquiétaient de ne pas voir dans ce plan les tracés des différentes pistes cyclables à Malakoff par exemple. Elles n'y figurent pas car elles se trouvent à une échelle trop petite pour ce plan de planification régionale.

Les observations sur les prescriptions proposées sont les suivantes :

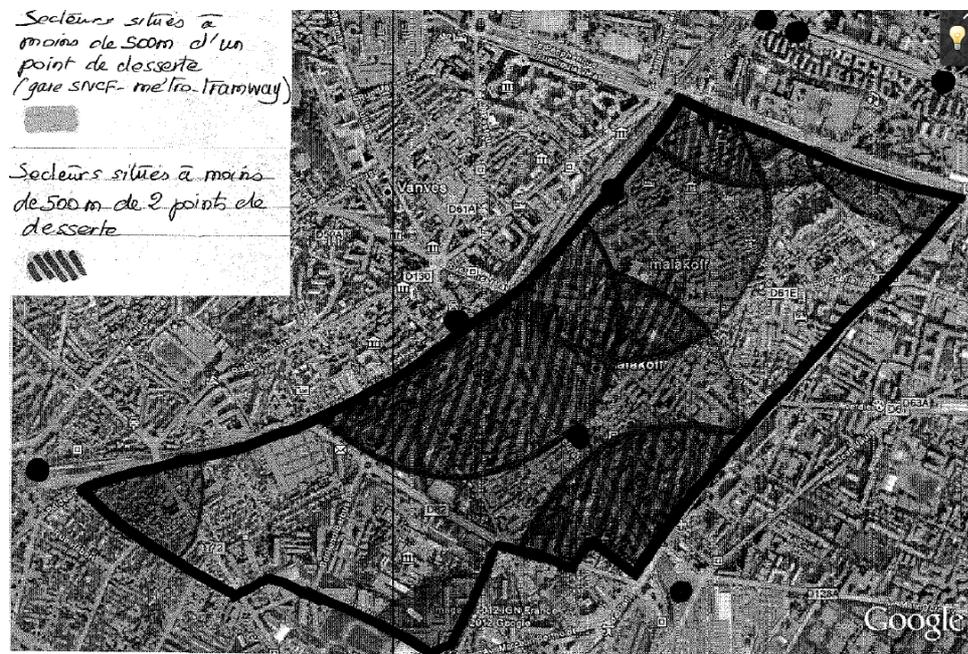
- 1) La mise en place de priorités bus aux carrefours empruntés par le « 323 » ne pose pas de problème particulier.
- 2) La prescription relative à la réservation de places de stationnement pour les cycles concernera la totalité du territoire communal.
- 3) Des normes minimales de stationnement pour les deux roues sont déjà présentes dans notre POS à raison de 0.50 m² par logement et 2.40 m² pour 100 m² de bureaux. Nous avons déjà prévu de renforcer les normes pour les logements collectifs dans le futur PLU. Cette prescription ne pose pas de problème particulier.
- 4) Notre POS fixe actuellement une norme minimale pour les bureaux : une place pour 60 m² de surface.

Une grande partie du territoire étant située à moins de 500 mètres d'un point de desserte structurant (voir carte ci-dessous), les prescriptions du PDUIF auront une incidence importante. Ainsi, pour un immeuble de bureaux de 10.000 m², nous exigeons actuellement la réalisation de 200 places (pour environ 370 employés). Pour la même surface, nous ne pourrions exiger que 110 places dans les secteurs proches des transports en commun et 140 places dans les secteurs plus éloignés, soit des taux de venue en voiture correspondant respectivement à 30 et 40 %.

Le taux de venue en voiture constaté à Malakoff est actuellement d'environ 40% dans les secteurs proches des transports et de 50% dans les secteurs plus éloignés. Ce sont essentiellement les salariés résidant en proche banlieue (Hauts-de-Seine et Val-de-

Marne) qui utilisent leur voiture pour venir travailler à Malakoff en raison de l'absence d'une desserte de transports en commun « en rocade ».

Nous pensons que les normes plafond proposées par le PDUIF sont réalistes sous réserve que la ligne « rouge sud » du « Grand Paris Express » soit rapidement réalisée.



Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France arrêté le 16 février 2012.

A l'unanimité avec observations, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France arrêté le 16 février 2012.

M. Guilmart, à la suite de l'intervention de M. Avril et après la lecture de ce document, se rend compte qu'il y a là quelques contraintes, lesquelles seront sans doute gérées au mieux mais pense, d'un autre côté, que cela peut entraîner un certain nombre de problèmes dans les zones de constructibilité et d'accès à des nœuds de communication. Il faut donc être assez précis sur ce sujet car les communes aujourd'hui sont de plus en plus dépossédées de leurs capacités à gérer leur propre territoire. C'est forcément là aussi une contrainte supplémentaire dans la gestion communale, ce qui ne doit pas être minimisé. Cet avis, s'il est favorable, doit donc selon M. Guilmart être émis avec un certain nombre de réserves.

M. Clavel, à la lecture des observations figurant sur le document, constate, concernant les normes de parking pour les entreprises, que les exigences sont finalement moindres qu'à l'heure actuelle. Il est ainsi indiqué que pour « un immeuble de bureaux de 10 000 m², nous exigeons actuellement la réalisation de 200 places. Pour la même surface, nous ne pourrions exiger que 110 places dans les secteurs proches des transports en commun ». Or, M. Clavel a l'impression qu'ils n'étaient pas trop exigeants, compte tenu des difficultés de stationnement.

M. Avril est d'accord sur ce point mais ajoute qu'ils avaient bien l'intention de le devenir dans le PLU et de s'adapter au nouveau contexte compte tenu du développement durable et de facilitations des déplacements doux. Il faut également

tenir compte du projet de métro du Grand Paris, lequel va sans doute bien modifier la donne et qui va permettre à un certain nombre de Franciliens d'utiliser les transports en commun plutôt que leur voiture personnelle. Cela veut dire que les entreprises notamment auront bien moins besoin de construire des parkings pour leurs employés qu'auparavant. Il est donc normal de réduire un peu le plafond des places de parking.

M. Allain pense, pour la clarté du débat, qu'il ne faut pas affadir un certain nombre d'options prises dans ce Plan Urbain de Déplacements d'Île-de-France. Deux mesures importantes, qui ont été évoquées rapidement, sont ainsi significatives. Ce sont celles qui abaissent la norme en matière de places de parking pour les bureaux et pour les logements ; pour l'implantation des entreprises il peut se présenter le cas où réduire le nombre de places de parking pour le personnel peut poser des problèmes dans certaines communes. Il ne faut pas tourner autour du pot et le dire clairement.

Ce document est volumineux (300 pages) et M. Allain comprend que tout le monde ne l'ait pas lu mais celui-ci fait part d'une deuxième mesure pourtant importante : par exemple, en liaison avec les gares du Grand Paris, l'option qui est prise est de limiter l'accès en voiture à ces gares. C'est un choix politique qui consiste à dire que l'utilisation de la voiture recule dans un certain nombre de territoires et il est important que les citoyens le sachent. Bien entendu, la contrepartie est que l'offre de transports en commun accessibles à tout le monde doit augmenter, et augmenter rapidement et dans les temps prévus.

M. Cormier souligne sur ce point que la dernière phrase de la délibération est importante.

Mme le Maire indique que l'avis de toutes les communes quel qu'il soit – et de toutes les collectivités territoriales puisqu'ils ont reçu l'avis du Conseil général, ce dont ils vont discuter vendredi 20 octobre – s'assortit toujours d'observations. Il est donc intéressant de préciser que si la municipalité de Malakoff émet un avis favorable, elle y joint effectivement un certain nombre d'observations à porter au débat du PDUIF. Mme le Maire souligne en attendant que ce PDUIF a pour volonté de réduire la place de la voiture et de développer en même temps de véritables transports en commun.

M. Avril ajoute que Malakoff est assez bien en phase avec le calendrier puisque son PLU sortira sans doute vers 2015, et prendra en compte ces nouvelles normes. La mise en service de la ligne rouge Sud du Grand Paris se fera vers 2018 ; l'adaptation, la coordination seront donc sans doute assez faciles.

M. Clavel comprend que ceci ne sera véritablement viable qu'à la condition que l'offre de transports en commun se développe et que ce Grand Paris Express se mette en place dans les délais impartis, et donc en 2018 au grand maximum. Dans le cas contraire, des problèmes plus importants risquent de surgir si la ville diminue le nombre de stationnements sans permettre en parallèle aux salariés d'arriver jusqu'à leur entreprise.

M. Avril rappelle qu'à la réunion du 9 octobre, où était présent M. Clavel, toutes les assurances ont été données.

VOEU

Mme le Maire rappelle qu'un accord entre le gouvernement, le STIFF, la Région, etc., stipulait d'inscrire dans la loi de programmation de finances 2013-2015 la dotation d'un milliard d'euros nécessaire au financement du Grand Paris Express. Pourquoi cette somme ? La Société du Grand Paris dit qu'elle n'en a pas besoin pour 2013, les travaux pouvant être commencés sans ce milliard. Cela étant, cette somme est absolument nécessaire et la CGT du Grand Paris vient de demander la réinscription d'un milliard d'euros dans la loi de programmation triennale 2013-2015 car ce milliard d'euros est en fait un point d'appui pour pouvoir lever un emprunt, lequel va pouvoir permettre de réaliser le Grand Paris.

Le Préfet Guyot a expliqué que cet emprunt devait être levé à un taux faible et à une certaine masse, et que cette dotation en capital est indispensable.

240 personnes étaient présentes ce mardi 9 octobre lors de la réunion publique engageant un débat très intéressant. Les participants ont posé 32 questions aux représentants du Grand Paris, de RFF pour les finances, du STIF, d'un juriste, etc. Il ne pouvait donc y avoir mieux en termes d'informations claires et précises.

Cette réunion devait avoir lieu dans un premier temps à Barbusse mais la salle s'avérait trop petite pour le matériel. Son organisation a été confiée à un cabinet consultant, spécialisé auparavant dans les concerts de rock et de jazz. Ce cabinet s'est reconverti et travaille dorénavant avec la commission nationale du débat public sur les grands projets publics et donc sur le Grand express. Ce modèle est appliqué dans toutes les villes, il y a eu Boulogne, il y aura Bagneux et Clamart.

S'agissant de la Société du Grand Paris, il y a donc besoin d'un milliard d'euros dans la loi de programmation. Ce métro du Grand Paris Express est incontestablement nécessaire pour relier les banlieues, sur le tronçon Sud bien évidemment, mais celui-ci n'a de sens que s'il se prolonge en rocade autour de Paris. Bien entendu, toutes les séquences de ce travail doivent être examinées, l'ensemble des travaux ne peut pas être réalisé en même temps mais il faut tout de même pouvoir lever un emprunt permettant la globalité de ces travaux (ligne rouge et ligne bleue).

Ce projet répond à l'attente des Franciliens, le développement de ces transports en commun étant la seule garantie contre l'affluence et les embouteillages. Par ailleurs, il s'agit d'un très beau projet de développement durable, dans l'optique de rapprocher les gens de leur travail. Le débat sera mis très prochainement sur le site de la ville avec les photos.

S'agissant donc de cette décision du gouvernement de ne pas inscrire cette dotation dans la loi de programmation des finances publiques, Mme le Maire indique qu'elle a déjeuné avec Cécile Duflot en compagnie des élus de la VSB et que ses propos n'étaient pas aussi rassurants que cela – il y avait là le Député-Maire M. Le Bouillonnet, M. Kaltenbach, le Maire de Gentilly, etc. Cécile Duflot a annoncé que le projet serait séquencé et qu'un bureau de travail serait constitué pour le financement. Cette annonce a créé un véritable « buz » sur internet. L'ensemble des élus de la ligne Sud, quels que soient les partis politiques, ont apporté leur soutien. Les Conseils municipaux sont donc unanimes, le président Huchon est furieux car il n'a même pas été consulté sur cette affaire, l'ensemble du bureau d'Orbival a voté pour demander, suivant les formulations, que soit réintégré un milliard d'euros dans la loi de programmation budgétaire ou de réintégrer les crédits nécessaires au financement du projet dans les délais impartis. L'ensemble des présidents des Conseils des Chambres de Commerce et d'Industrie sont

également intervenus. Enfin, « 72 maires, conseillers généraux, régionaux et députés de la Seine-Saint-Denis, emmenés par Bruno Le Roux, Claude Bartolone et Jean-Christophe Lagarde, demandent à l'État de confirmer clairement son engagement sur ce projet de développement pour la Seine-Saint-Denis, notamment en réinscrivant les crédits nécessaires dans la loi de programmation des finances publiques 2013-2016. » Il est important que les personnes de la Seine-Saint-Denis s'expriment aussi car il est bien évident que les emprunts serviront à réaliser l'ensemble de la rocade pour désenclaver des territoires qui souffrent d'une inégalité énorme.

Ce vœu est-il prématuré ? Mme le Maire ne le pense pas, c'est bien aujourd'hui qu'il faut intervenir, et intervenir très fortement, c'est ce que pensent également les élus qui se sont déjà manifestés. Le débat sur la loi de finances va avoir lieu et la Société du Grand Paris a demandé à ce qu'il y ait des amendements parlementaires, de façon à réintroduire ce milliard dans la loi de finances. Le directeur de la SGP et le directeur du STIF ont prévu de se rencontrer rapidement. Avant ces réunions, il est donc nécessaire que se constitue une sorte d'amicale qui puisse faire pression pour faire connaître l'exigence des élus de voir réintégrer les crédits dans cette loi de programmation budgétaire.

C'est là un point important et Mme le Maire propose aux élus de soutenir ce vœu.

Considérant que la décision du gouvernement de ne pas inscrire dans la loi de programmation des finances publiques 2013-2015, la dotation d'un milliard d'euros nécessaire au financement du Grand Paris Express, fait peser une menace sur ce projet ;

Considérant que la grande majorité des Franciliens, confrontée à des conditions quotidiennes de transport pénibles impliquant retard, inconfort, fatigue et pollution s'est mobilisée aux côtés des élus pour obtenir ce métro pour la banlieue ; métro qui permettra, notamment, de désengorger certaines lignes existantes, telle la ligne 13 ;

Considérant que ce projet répond à l'attente de la population francilienne de disposer de moyens de déplacement modernes, efficaces et rapides, rompant l'enclavement de villes ou de quartiers ;

Considérant que le Grand Paris Express contribuera à la réduction des inégalités territoriales et à la lutte contre la pollution et les gaz à effet de serre ;

LE CONSEIL MUNICIPAL demande au gouvernement de reconsidérer sa décision et de réintégrer ce milliard d'euros dans le projet de loi de programmation budgétaire 2013-2015.

Par 24 voix pour et 10 abstentions dont 2 mandats du groupe socialiste, le Conseil Municipal demande au gouvernement de reconsidérer sa décision et de réintégrer ce milliard d'euros dans le projet de loi de programmation budgétaire 2013-2015.

M. Avril revient sur la réunion du 9 octobre dont parlait Mme le Maire et sur la façon dont elle s'est tenue. Il y avait là beaucoup de monde et certaines questions sont régulièrement revenues sur les craintes qu'éprouvent de nombreux habitants. Ceux-ci s'interrogeaient en effet sur les risques que pouvaient entraîner les travaux d'une part, les risques sur l'environnement, sur la tranquillité, sur la solidité des bâtis, et les risques sur le service des trains d'autre part

M. Avril a suivi déjà un certain nombre de ces réunions, avec les mêmes acteurs, n'est pas entièrement satisfait des réponses qui ont été régulièrement données et pense que les gens devraient être mieux rassurés. Sans doute devraient-ils faire un peu pression sur la Société du Grand Paris pour demander que des expertises soient réalisées de façon à garantir qu'il n'y ait pas de risques sur les bâtis, de risques pendant les travaux et sur les nuisances qu'ils occasionnent ainsi que des problèmes lorsque ce métro fonctionnera.

À ce sujet, M. Avril suggère que, au-delà de ce vœu, d'autres démarches pourraient être entreprises telles que des courriers à rédiger en s'associant à d'autres maires pour exiger des garanties très concrètes à la Société du Grand Paris.

Mme le Maire est plutôt d'accord avec les remarques de M. Avril mais rappelle qu'un grand nombre de réponses intéressantes ont tout de même été données lors de la réunion de la veille. Les craintes principales sont exprimées par les personnes qui habitent les logements sous lesquels passera le futur métro, 30 mètres au-dessous, risquant de provoquer des vibrations. Mme le Maire ne prend pas cela à la légère et a rappelé aux gens du STIF le traumatisme vécu en 1962 dans le sud de Malakoff, à Clamart et à Vanves, où un trou dans une carrière avait provoqué la mort de dizaines de personnes. Cet événement a marqué la mémoire collective, c'est ce que Mme le Maire a ressenti aux récits de personnes âgées venues lui en parler.

Il a donc été suggéré en fin de réunion, avec les acteurs du projet, de réunir les demandes principales des habitants, notamment ceux des Hauts-de-Seine. Les maires pourront s'engager dans cette démarche, de même que les conseils de quartier. Lors de la présentation il a été question des référés préventifs, des détails techniques rassurants ont été donnés, mais Mme le Maire pense qu'il faut en effet obtenir le plus de garanties et de détails possibles.

M. Avril pense que c'est un beau projet mais qu'il reste tout de même des incertitudes sur les nuisances, à la fois pendant la période de travaux et celle de la mise en service. M. Avril craint par ailleurs que, face aux grosses sociétés telles que le Grand Paris, les individus ne comptent que très peu. En 1957, lors de la construction de la route départementale 106, des maisons avaient été déplacées sur des chariots, et avec les moyens de l'époque. Cela montre que l'on avait une préoccupation peut-être plus importante qu'aujourd'hui des intérêts particuliers.

Mme le Maire estime cependant que tout ne pourra être réglé, concernant notamment les nuisances dues aux travaux, mais tout sera fait pour qu'elles soient le moins pénible possible.

M. Avril pense qu'il faut faire pression auprès de RFF, de la SNCF afin qu'ils prennent en charge l'évacuation des déblais. M. Avril propose à ce sujet qu'un vœu soit rédigé.

M. Delahaye souhaiterait revenir sur le fond du sujet et préciser quelques éléments et contrevérités. Le Grand Paris est un projet qui fait aujourd'hui – Mme le Maire l'a rappelé – consensus dans l'extrême majorité des élus franciliens. Il faut se souvenir qu'il est issu d'une confrontation de deux visions de la métropole, entre celle d'un Grand Paris « business » de Nicolas Sarkozy et celle qu'apportait la région Île-de-France avec l'Arc Express, projet qui visait non seulement à désenclaver un certain nombre de territoires mais aussi à s'atteler à l'amélioration et à la rénovation de l'existant. Un compromis avait d'ailleurs été trouvé – ce qu'est le Grand Paris Express – issu d'une large concertation.

M. Delahaye – à l’adresse de M. Guilmart – pense que l’on peut s’étonner que la droite, et notamment Valérie Pécresse, chef de file de l’opposition régionale, ait bridé ce consensus en lançant un certain nombre de désinformations.

Très sincèrement, M. Delahaye – à l’adresse de Mme le Maire – veut bien entendre parler de déjeuners entre élus et la VSB, ceci est de la politique, mais il s’en tient aux déclarations publiques. Depuis l’installation du gouvernement, toutes les déclarations et toutes les décisions démontrent la volonté du gouvernement de poursuivre ce projet. Ainsi, Cécile Duflot, Ministre de l’Égalité des Territoires et du Logement, a autorisé la Société du Grand Paris à lancer toutes les enquêtes publiques, y compris celle sur la ligne qui concerne Malakoff. C’est la première ligne qui sera mise en chantier et le Conseil d’administration, encore aujourd’hui, est d’ailleurs allé dans ce sens.

Quelques éléments de rappel pour savoir pourquoi la situation est ce qu’elle est aujourd’hui.

Le gouvernement précédent, comme sur de nombreux autres sujets, a lancé un certain nombre de chantiers sans en prévoir concrètement les financements. Pour être clair, aucun document budgétaire légitimement et véritablement démocratique ne fixait un tel élément – si ce n’est effectivement à une époque un accord multilatéral entre l’État de l’époque, le Conseil régional et un certain nombre de collectivités. Si bien qu’à cet égard, les déclarations selon lesquelles la Société du Grand Paris aurait absolument besoin d’un milliard d’euros dès le projet de loi de finances 2013 sont inexactes. Si bien que la Société du Grand Paris elle-même souligne qu’elle n’a « pas besoin des financements ni en 2013, ni en 2014, mais à partir de 2015, année à partir de laquelle elle entrera dans le dur des travaux ». Et c’est d’ailleurs en d’autres termes ce qu’a dit la veille le président du directoire de la Société du Grand Paris devant les Malakoffiots, lesquels ont bien pu observer que les choses étaient en cours et dans les temps.

Néanmoins, il est vrai, le gouvernement et l’ensemble des élus concernés doivent se poser un certain nombre de questions. Quelle véritable estimation du chiffrage et quelle pérennité des financements ? C’est la raison pour laquelle – cela a été rendu public – M. Delahaye ne parle pas d’un déjeuner mais d’une déclaration publique et s’en tient encore une fois aux déclarations, aux actes et au travail devant actualiser et préciser les estimations des coûts du projet, optimiser l’organisation du travail entre les différents établissements et opérateurs qui en ont la charge, ordonner dans le temps la réalisation des futures lignes et de leurs gares et veiller à ce que les travaux d’amélioration des réseaux existants puissent être poursuivis et accrus.

Ce plan d’actualisation, d’organisation, de priorisation et de financement du Grand Paris Express sera arrêté par le gouvernement au début de l’année 2013 en concertation avec les élus des territoires concernés. Il assurera la poursuite active du projet du Grand Paris Express afin d’améliorer les transports franciliens et d’assurer une meilleure desserte entre tous les territoires. C’est pour cela qu’il fallait prendre un peu plus de temps sur des sujets tels que le logement, pour la mise en cohérence de ces tracés avec une politique du logement dans l’objectif de 150 000 logements sociaux par an.

Ce plan de financement sera issu d’un audit en cours et qui devra rendre ses conclusions le 30 novembre. D’une esquisse de financement bâclée par le gouvernement précédent, il s’agit aujourd’hui de prendre à bras-le-corps ce projet pour lui permettre de se réaliser. Il doit être aujourd’hui assumé, pensé et donc « phasé ». C’est dans ce sens d’ailleurs que le gouvernement l’a encore rappelé aujourd’hui dans une réponse donnée à une question de M. Jean-François Lamour, Député UMP : « Ce plan de financement pourra notamment faire appel à une dotation en capital de la SGP

dont les montants ne sont pas des crédits budgétaires obligatoirement retranscrits dans la trajectoire budgétaire de la loi pluriannuelle des finances publiques ». Que cela veut-il dire ? L'article 40 de la Constitution empêche de toute façon les parlementaires de pouvoir aggraver la charge de l'État. M. Delahaye veut bien que la SGP ait pu proposer des amendements mais, en tous les cas, ce n'est qu'au gouvernement qu'il en revient la responsabilité.

La position du gouvernement et de la majorité actuelle à l'Assemblée nationale et au Sénat est d'ailleurs de dire que c'est à l'issue de cette concertation en 2013 que l'on verra, dans le cadre de ce plan de financement pluriannuel concerté avec l'ensemble des élus, phasé, pensé, réorganisé, s'il doit faire l'objet d'une intégration dans le projet de loi de finances rectificatif de 2013.

M. Delahaye insiste, la situation actuelle n'empêche en rien ni le lancement des enquêtes publiques, ni le lancement des premiers travaux, c'est ce qu'a répété et le gouvernement, et le Conseil régional d'Île-de-France.

M. Delahaye insiste également sur le fait que le gouvernement s'est engagé à de nombreuses reprises sur le financement concret encore aujourd'hui à l'Assemblée.

Alors proclamer l'acte de décès du Grand Paris comme l'a fait Mme Péresse est à la fois irresponsable et fantaisiste. Il s'agit d'un manque de respect vis-à-vis des 11 millions de Franciliens qui ne doivent pas être otages de stratégies électoralistes. Ce grand projet se réalisera, tout d'abord parce qu'il correspond à la volonté politique du gouvernement et de nombreux élus franciliens mais, bien au-delà, parce qu'il correspond à un besoin concret pour de nombreux Franciliens pour qui les problèmes – et Mme le Maire l'a dit – de mobilité quotidienne constituent une énorme préoccupation.

La question qui se pose donc véritablement aujourd'hui est plutôt : quel coup de pouce au grand plan de mobilisation pour les transports, notamment pour la rénovation et l'amélioration de l'existant, des RER et des métros saturés ? Et c'est précisément la question des transports du quotidien. D'où l'inquiétude de nombreux élus franciliens. Mme le Maire parle du Conseil général du 93, et c'est exactement ce qui est écrit dans cette tribune. Quand il est question de la réintégration de ce milliard d'euros, ce n'est pas pour la question du Grand Paris mais pour la question des ressources qui sont aujourd'hui des ressources fiscales du Grand Paris (autour de 350 millions par an), et qui permettraient de pouvoir cofinancer avec le STIF un certain nombre d'améliorations et de rénovations. Cette inquiétude, le groupe Socialiste la partage mais, malheureusement, ce n'est pas l'objet du vœu.

De la même manière, il faut d'ores et déjà s'interroger, dans le cadre du PLU et notamment en matière d'urbanisme et de développement économique, sur les conséquences de l'arrivée de deux gares du Grand Paris Express à proximité de Malakoff. Ces sujets sont majeurs pour la ville, la municipalité y est attendue et il lui revient de s'y atteler.

Le Grand Paris est une chose trop sérieuse, malheureusement trop souvent l'objet d'instrumentalisations politiques et – Mme le Maire le sait plus que quiconque dans cette salle – le montage financier d'un grand projet est parfois plus compliqué qu'on ne le pense. Le projet du Grand Paris mérite un peu plus de rationalité, un peu plus de concertation et, surtout, un peu moins de précipitation. De l'avis du groupe Socialiste, ce vœu ne répond pas à ces exigences. Lorsque le gouvernement annoncera son plan de financement, le Conseil municipal, collectivement et dans la concertation, pourra alors en tirer des conséquences en connaissance de cause et non pas dans la précipitation et dans une mauvaise interprétation à la fois des faits et des déclarations.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste ne votera pas ce vœu. Il en demande le retrait, à défaut il s'abstiendra.

Mme le Maire *conçoit qu'un débat peut avoir lieu, mais comment se fait-il que tous les autres élus socialistes, sauf ceux de Malakoff, aient cette position ?! Ils disent que les élus de Seine-Saint-Denis « demandent à l'État de confirmer clairement son engagement sur ce projet de GPE, porteur de développement et d'égalité territoriale, notamment en réinscrivant les crédits nécessaires dans la loi de programmation des finances publiques ». Mme le Maire peut lire la déclaration de M. Huchon et toutes les autres ! Ce ne sont pas les élus qui ont posé ce problème, le problème est que le gouvernement a déclaré qu'il n'allait pas mettre ce milliard d'euros qui était effectivement l'objet d'un accord entre l'État, la Région et le STIF sur cette loi de programmation. Mme le Maire a participé à cette rencontre avec Mme Duflot, il ne s'agissait pas de « s'échanger des confidences », et peut assurer l'émoi de tous les élus présents. Ceux-ci ont trouvé – et Mme le Maire aussi – ce signal tout à fait inquiétant pour la réalisation de ce grand projet.*

Mme le Maire sait très bien qu'avec le financement disponible actuellement les travaux peuvent commencer. Cela étant, le projet du Grand Paris, c'est la ligne rouge et tout le reste et il est tout à fait évident – la SGP, le STIFF et M. Huchon l'ont répété – que s'ils n'avaient pas ce milliard avant 2015 ou 2016 ils ne pourraient pas lever l'emprunt nécessaire pour l'accomplissement du projet.

Que le groupe Socialiste s'abstienne s'il le souhaite, il sera le seul de l'Île-de-France à avoir cette position, mais ce n'est pas bien grave, après tout, chacun assume sa position.

INFORMATION

Mme le Maire expose au Conseil qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

2012/37 : Marché à procédure adaptée n°12-13 relatif aux travaux de rénovation dans différents sites de la ville – lots 1 à 5

2012/38 : Marché à procédure adaptée n°12-12 relatif aux travaux d'aménagement et de rénovation de l'accueil enfance jeunesse et du secteur famille à l'hôtel de ville

2012/39 : Avenant n°1 au marché n°10-26 relatif à l'entretien du patrimoine privé de la ville

2012/40 : Cession d'un véhicule immatriculé 6998 RS 92

2012/41 : Marché à procédure adaptée n°12-13 relatif aux travaux de rénovation dans différents sites de la ville – lot 6

2012/42 : Revalorisation des loyers des baux d'habitation du parc privé communal

2012/43 : Revalorisation des loyers des parcs de stationnement

2012/44 : Marché à procédure adaptée n°12-16 relatif aux travaux de rénovation de deux toitures et étanchéité

2012/45 : Avenant n°2 au marché n°11-15 relatif aux travaux de sécurité des terrains au droit du fontis apparu sur le sentier des Nouveaux

2012/46 : Marché à procédure adaptée n°11-44 relatif aux fournitures de réactifs de laboratoire pour un Cobas Integra 400 Plus : mise à jour du bordereau de prix unitaire

- 2012/47 : Marché à procédure adaptée n°12-17 relatif à la fourniture de matériels destinés à l'accueil des personnes déficientes visuelles
- 2012/48 : Marché à procédure adaptée n°12-18 relatif à l'acquisition et la pose d'une grue auxiliaire
- 2012/49 : Avenant n°1 au marché n°12-08 relatif à l'achat d'un véhicule type fourgon VU
- 2012/50 : Attribution d'un logement de fonction situé dans le groupe scolaire G. Cogniot – 7/17 avenue Maréchal Leclerc à Malakoff
- 2012/51 : Marché à procédure adaptée n°12-19 relatif à la création d'un système d'arrosage automatique pour le stade Cerdan
- 2012/52 : Avenant n°1 au marché n°12-13 relatif aux travaux de rénovations dans différents sites de la ville – lot 3
- 2012/53 : Avenant n°1 au marché n°12-13 relatif aux travaux de rénovations dans différents sites de la ville – lot 1
- 2012/54 : Avenant n°1 au marché n°12-13 relatif aux travaux de rénovations dans différents sites de la ville – lot 6
- 2012/55 : Décision modificative à la DM2012/50 - Attribution d'un logement de fonction situé dans le groupe scolaire G. Cogniot – 7/17 avenue Maréchal Leclerc à Malakoff
- 2012/56 : Avenant n°1 au marché n°12-13 relatif aux travaux de rénovations dans différents sites de la ville – lot 4
- 2012/57 : Avenant n°1 au marché n°12-09 relatif à l'extension et au réaménagement de la crèche Tour – lot 9
- 2012/58 : Mise en location provisoire d'une propriété située 73 avenue Pierre Larousse et 56 rue Chauvelot à Malakoff
- 2012/59 : Modification des tarifs des participations familiales du centre social J. Prévert et P. Valette
- 2012/60 : Marché à procédure adaptée n°12-30 – marché complémentaire relatif aux travaux d'installation d'un ascenseur desservant le parking Crié et à la création d'un sanitaire public intégré à la halle du marché
- 2012/61 : Marché à procédure adaptée n°12-61 relatif à des prestations de conseil et d'assistance juridique pour l'élaboration du plan local d'urbanisme
- 2012/62 : Cession d'un compresseur
- 2012/63 : Marché à procédure adaptée n°12-20 relatif à une mission d'étude pour la révision du plan d'occupation des sols et l'élaboration du plan local d'urbanisme
- 2012/64 : Marché à procédure adaptée n°12-22 relatif à l'assistance à l'organisation de la concertation et la conception de supports de communication dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme
- 2012/65 : Marché à procédure adaptée n°12-29 relatif aux fournitures de réactifs de laboratoire pour le Cobas intégra 400+ du laboratoire de la ville
- 2012/66 : Marché à procédure adaptée n°12-25 relatif à la fourniture de mobiliers urbains pour la Ville de Malakoff
- 2012/67 : Accord cadre n°12-27 relatif à l'organisation de repas dans le cadre de manifestations culturelles – lots 1, 2 et 3
- 2012/68 : Décision modificative à la décision municipale 2012/64 relative au marché à procédure adaptée n°12-22
- 2012/69 : Reprise des terrains dans le cimetière de Malakoff
- 2012/70 : Cession d'un véhicule immatriculé 619 ATK 92
- 2012/71 : Marché à procédure adaptée n°12-26 relatif à une mission d'assistance pour la désignation de l'aménageur de la ZAC Dolet Brossolette

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,

M. NOTREDAME